PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

7 DÉCEMBRE 2012

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire et de la mobilité

par

M. Senesael

5e session de la 9e législature
* Voir Doc. **4-IV bcd** (2012-2013) – Nos 1, 1*bis* à 4 – Annexes 7, 7*bis* et 7*ter*
Voir CRIC (2012-2013) – Nos 41 et 47
Voir CRAC (2012-2013) – Nos 41 et 47

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité s'est réunie les mardi 4 décembre et vendredi 7 décembre 2012 dans les locaux du Parlement wallon, rue Notre-Dame à Namur, sous la présidence de M. de Lamotte, Président, afin d'examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux :* MM. Bayet, Borsus, Mmes Cremasco, de Coster-Bauchau, MM. de Lamotte (Président), MM. Desgain, Dodrimont, Mottard, Mme Moucheron, M. Senesael (Rapporteur), Mme Trotta.

Excusés : MM. Lenzini, Miller, Mouyard, Mme Zrihen.

Assistent à la réunion : Mmes Barzin, Defraigne, M. Disabato, Mme Gonzalez Moyano, M. Hazée, Mmes Kapompolé, Pary-Mille, M. Stoffels, Mme Targnion.
M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.
Mme Regnier, Première Auditrice à la Cour des comptes.

M. Borsus demande au Président de veiller à ce que le quorum soit en place lors des travaux. La situation budgétaire est absolument intolérable et très légitimement il souhaite qu'à tout moment le quorum soit réuni.

M. le Président fait remarquer à M. Borsus que la Majorité compte 8 Membres en Commission; avec le MR cela s'élève à 12, bien au-dessus du quorum de 7.

(Mme Cremasco, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Borsus voudrait, au nom de son groupe et en son nom personnel, exprimer sa plus grande indignation sur la façon légère et dédaigneuse, avec laquelle le Gouvernement wallon a traité le Parlement concernant les travaux budgétaires. Il ne revient pas sur l'envoi de l'exposé général, totalement hors délai. Le Gouvernement fixe des règles, mais ne les respecte pas lui-même. N'importe quel conseil communal de ville agissant de la sorte recevrait une lettre le crossant du Ministre régional des Pouvoirs locaux et de la Ville. Ce problème ne serait pas trop grave, seulement déplaisant, si ce n'était crucial pour la Wallonie. Il faut un certain temps pour lire, analyser, consulter, recevoir des avis concernant le document de 250 pages reçu le 30 novembre 2012.

La Cour des comptes n'a pas été mieux traitée que les parlementaires, ce qui est inadmissible. Ces derniers n'ont donc reçu ses observations par écrit que le 3 décembre 2012, ce qui est totalement incorrect. L'envoi de documents dans des délais aussi courts est totalement regrettable, sauf si la volonté du Gouvernement est justement de ne pas laisser beaucoup de temps au Parlement et à la Cour des comptes pour examiner les documents budgétaires. Le Commissaire craint qu'un jour, le Parlement n'ait le même réveil qu'avec le DAR. Cette situation est détestable politiquement, détestable en termes de travail et détestable en termes de relations avec des interlocuteurs dont les analyses, l'accompagnement, les avis sont extrêmement précieux.

Il déplore avec la plus grande fermeté que le Gouvernement ait osé faire, avec l'accord des Ecolos, les chantres de la transparence, de la participation, du respect des formes, ce qu'on n'oserait pas faire dans le moindre hameau concernant l'adoption d'un budget communal dans la plupart des pays d'Europe. Le Gouvernement a sollicité l'urgence, a voté en force l'urgence à la Conférence des présidents pour pouvoir quand même examiner ce budget. Il juge cette attitude innommable en termes de fonctionnement politique.

Toutefois, il y a eu un engagement en termes de calendrier, respectant légitimement le souhait de M. le Ministre de participer à un grand rendez-vous international, et donc le Groupe MR respectera cet engagement. M. Borsus serait à la place du président de la commission, il n'accepterait pas qu'elle travaille dans ces conditions. Il ne faut pas toujours baisser la tête et courber l'échine. Et de rappeler que chaque année, à peu près à la même saison, on entend le même refrain; le Gouvernement affirme qu'il n'est pas en ordre, qu'il n'a pas respecté tel ou tel élément, mais que c'est la dernière fois et que cela ira mieux l'année suivante. Dans le contexte actuel, travailler de la sorte est d'une légèreté absolue.

M. Borsus souhaiterait que Monsieur le Président de la commission puisse, eu égard à son expérience dans ce Parlement, aux fonctions qu'il a exercées, prendre sa plus belle plume, à la fois pour écrire à la Cour des comptes pour s'excuser des conditions dans lesquelles elle a été amenée à travailler et pour signifier au Gouvernement que cette façon de procéder est totalement inacceptable.

M. le Président en profite pour présenter Mme Regnier, Première Auditrice à la Cour des comptes, qui pourra émettre des commentaires tout à l'heure.

Il déclare en outre prendre acte de la déclaration de M. Borsus.

I. EXPOSÉ DE M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

M. le Ministre précise que le budget 2013 se situe clairement dans un contexte plus difficile puisque des efforts supplémentaires aux années précédentes, sont demandés.

Hypothèses de travail

Les hypothèses générales de travail du Gouvernement, au-delà de ses propres compétences, sont que les économies réalisées au budget initial de 2012 sont maintenues. Les économies structurelles, et celles réalisées de manière supplémentaire aux 1er et 2ème ajustements sont également maintenues. En plus, on réalise des économies supplémentaires de 3 % sur les dépenses primaires de 2013, soit, en ce qui le concerne 3,479 millions d'euros. Il n'y a pas d'indexation, ni pour les dépenses de Cabinet, ni pour les OIP.

En suite de quoi, le Gouvernement a fait des choix et pris des mesures particulières dans certaines situations.

Aperçu général des recettes 2013

Les 2 changements principaux relèvent d'une part de la politique de l'eau où il y a à nouveau une recette supplémentaire sur les captages. Il y a par ailleurs, une diminution du déséquilibre structurel au niveau de la gestion des déchets tenant compte des évolutions entre recettes et dépenses.

Aperçu général des dépenses 2013

Aménagement du territoire

Au niveau du programme 16.02, des modifications internes aboutissent à une réduction globale de 600 000 euros (3,3 %), qui sont la concrétisation des mesures d'économies dans tous les secteurs.

Au niveau du programme 16.03 sur les SAR, il y a une réduction globale de 14,3 millions d'euros correspondant à la fois à la réduction des charges d'emprunt SOWAFINAL (qui dépassent ses seules compétences) et qui ne portent que sur ses seules attributions. Les montants correspondants aux charges du montage SOWAFINAL n'est pas géré directement par lui-même. Par ailleurs, le Ministre relève une réduction de programmes de 3,3 millions d'euros.

Mobilité

Le Programme 14.02 enregistre une diminution très importante également de 18,014 à 13,771 millions d'euros.

Les tendances principales de ce programme maintiennent les moyens du Plan Wallonie cyclable, pour lequel un programme spécifique a été initié avec sélection des communes pilotes au travers de la Wallonie; ces budgets sont honorés, soit 4,5 millions d'euros vers les communes pilotes sélectionnées, et plus de 800 000 euros qui proviennent du budget des Pouvoirs locaux. Un autre million d'euros est prévu pour le reste des actions du Plan Wallonie cyclable, avec principalement le soutien aux communes pilotes sélectionnées.

Il y a augmentation des moyens en matière de projets de covoiturage, avec une montée en puissance nécessaire et potentiellement très importante.

Il y a une augmentation du soutien aux conseillers en mobilité, pour un montant relativement faible, néanmoins en augmentation.

Il y a, par contre, diminution des crédits pour les PCM. Moins de PCM devront donc être lancés l'année prochaine; de même il y a diminution des crédits d'impulsion et de soutien.

Au-delà, le Ministre attire l'attention sur la forte restructuration du programme 14.02 en lui-même, pour une meilleure lisibilité, avec des intitulés plus clairs. C'est un travail opéré progressivement dans différents programmes et sur certaines AB, dont les intitulés ne correspondent plus exactement à l'utilisation et donc, au fil du temps, la présentation du programme évolue. Cela a été fait sur le programme 14.02 cette année.

Le Programme 14.03 concernant les transports publics dégage à nouveau des moyens supplémentaires pour le Groupe TEC. Comme à chaque fois depuis la mise en place de ce Gouvernement, le Groupe TEC fait exception et le Gouvernement dégage des moyens supplémentaires, sans quoi, la seule alternative, serait de réduire l'offre, ce qui paraît à la fois peu adéquat par rapport aux enjeux de mobilité, d'environnement et de l'utilisation des transports en commun, et par rapport au fait qu'il y a chaque année plus de voyageurs dans les bus. C'est déjà une gageure de maintenir l'offre et le service, avec de plus en plus de voyageurs. L'augmentation des moyens se monte à 6 millions d'euros.

L'application du décret sur les engagements sociaux conduit à un montant de 36,8 millions d'euros pour 2013 et le lancement du projet de la gare des bus de Namur et la poursuite du projet de la gare des bus de Mons, représentent 4,6 millions d'euros en 2013.

Globalement, l'ensemble des dotations du Groupe TEC, se présentent sur un tableau, avec une séparation de l'exploitation entre les 5 TEC, l'exploitation SRWT, les engagements sociaux, et ensuite, les investissements d'exploitation. L'examen des différents montants disponibles montre une augmentation importante au fil des années malgré les ajustements entre lignes budgétaires, en tout cas depuis le début de cette législature, et à partir du blocage de la dotation en 2009. Les montants sont significatifs et, s'ils ne correspondent pas à la totalité des besoins, ils permettent de maintenir l'offre.

Pour ce qui concerne le Groupe TEC, entre 2013 et 2012, il faut analyser les choses plus finement. Un montant de 3 750 000 euros est reporté de 2012, en raison de l'application de la tarification Lynx. Pour rappel, il y a eu transfert de la prise en charge de la réduction de 50 % des abonnements des élèves fréquentant les établissements de la Communauté, désormais prise en charge directement au budget wallon. 2012 était une année de transition; en 2013, on passe à un système qui ne sera plus une réduction en tant que telle pour les étudiants, mais un tarif spécifique et plus simple pour la tranche d'âge 12-24 ans. Mais, vu la mise en oeuvre et le transfert intervenu plus tard que prévu entre la Fédération et la Région, le Groupe TEC a trop perçu en 2012 et donc, une partie de ces moyens peut être utilisée en 2013. Dès lors,

l'augmentation faciale de 4,4 millions d'euros entre 2013 et 2012 est en réalité de 8 150 000 euros, tenant compte de ce report de 3 750 000 euros. Cela permet 5 millions d'euros d'augmentation de subventions sur les TEC et 1 million sur la SRWT, soit 6 millions d'euros, les 6 millions, plus 3,15 millions pour le complément de compensation de la prise en charge des abonnements. Le montant initial augmentant d'année en année, les coûts augmentent en parallèle et le nombre de personnes concernées également puisqu'on se base sur une logique d'âge 12-24 ans et on ne se limite plus aux élèves fréquentant les établissements de la Fédération, ce qui n'aurait plus de sens dans le cadre d'une subvention wallonne.

Environnement

Le Gouvernement maintient les engagements liés au Plan Marshall 2.vert, qui reste une ligne très importante d'action, tant pour les sites pollués relevant de l'environnement que des SAR et l'aménagement du territoire.

Il y a, d'autre part, une pérennisation des outils de la politique des déchets et des infrastructures vis-à-vis des intercommunales, ainsi également que des moyens complémentaires en matière de politique de l'eau.

OWD et le Fonds pour la gestion des déchets

Il faut constater une diminution structurelle des recettes de l'OWD, liée à la fois aux modifications du comportement, forcément, qui ont tenu compte des coûts en matière de déchets, mais aussi liée directement à la crise économique, puisqu'une réduction générale de la consommation génère moins de déchets et donc moins de recettes. Tout cela explique qu'il y ait moins de recettes dans le Fonds.

Quelles sont les lignes principales de ce programme ? Le soutien aux communes en matière de prévention et de collectes sélectives est poursuivi; il y a pérennisation du plan d'investissement dans les infrastructures de traitement; il y a maintien des recettes via le décret budgétaire. Un montant de 10 millions d'euros est ajouté par le Gouvernement pour équilibrer, et en particulier financer ou rembourser les infrastructures de déchets des intercommunales.

SPAQuE

Le budget reprend une diminution des moyens en 2013, la première opérée sur la SPAQuE depuis le début de cette législature. Elle a été rendue nécessaire par le contexte général. Il y a une réduction exceptionnelle de 6 millions d'euros sur 2013. Néanmoins, les missions sont maintenues puisqu'en réalité, on constate que, depuis 2009, il y a effectivement de l'inexécution liée à différents éléments, y compris notamment des arrêtés du prédécesseur du Ministre, en matière de réhabilitation, arrêts qui n'ont pu être opérés parce qu'annulés par le Conseil d'État; certaines dotations n'ont pu être mobilisées par la SPAQuE. Il n'y a donc pas véritablement de diminution des moyens pour les politiques en cours, mais il a été acté que des moyens précédemment perçus n'ont plus d'affectation, et pourront donc être utilisés dans les missions de la SPAQuE.

Pour le reste, les Députés auront, en 2013, un débat plus général au niveau de la SPAQuE puisqu'intervient le renouvellement du contrat de gestion; il s'agira d'avoir une vision claire et précise sur le financement et les missions pluriannuelles de la SPAQuE.

Politique de l'eau

M. le Ministre s'en est déjà expliqué, on est clairement dans l'application de la Directive-cadre Eau, notamment dans la préparation du plan de gestion par bassin hydrographique; les enquêtes publiques seront terminées début 2013, ce qui permettra d'adopter ces plans courant 2013 quand il conviendra de faire les grands arbitrages de la politique de l'eau, avec une vision complète. Cela ne remettra pas en cause les choix opérés jusqu'ici, mais cela devra rendre le tableau tout à fait complet et pluriannuel pour les différents engagements en matière de politique de l'eau. Les différents éléments de mise en oeuvre sont à la fois la désignation des masses d'eau et les valeurs-seuil de bon état écologique, la révision du programme de gestion durable de l'azote, le PGDA, et les autres mesures agricoles, la mise en place de contrats de service avec les entreprises en matière d'épuration et la révision des instruments financiers.

Il signale aussi la mise en place du schéma directeur de la distribution d'eau, élément important, qui représente aussi un investissement significatif dans le secteur de l'eau avec la participation de la Région au capital de la SWDE à hauteur de 12,5 millions d'euros.

Dragage

L'explication qui concerne le dragage des voies navigables est exactement la même que pour l'ajustement s'agissant d'un schéma pluriannuel, il est appliqué de la même façon en 2013. Les moyens à l'AB spécifique de 16,7 millions d'euros sont transférés à la SPAQuE dans le cadre du montage global, présenté plus tôt.

Budget des OIP

Pour ce qui concerne les OIP, le Ministre répète l'augmentation importante accordée au Groupe TEC de 6 millions d'euros, pour maintenir l'offre. En ce qui concerne l'OWD, un montant de 10 millions d'euros est prévu pour les infrastructures déchets, puisque les recettes ne permettent plus de rembourser l'ensemble des infrastructures. Il y a une diminution aux budgets de l'ISSeP et de l'AWAC en tenant compte des économies que l'on essaie de faire un peu partout, pour dégager quelques moyens.

Conclusions

En conclusion, le contexte budgétaire est très difficile. Néanmoins, le Gouvernement est parvenu à concrétiser et à maintenir les priorités de la législature. Les grands chantiers de réforme sont maintenus, en matière de politique de l'eau, avec le décret-climat, la révision du CWATUPE, l'évaluation du SDER, la politique cyclable. Le Plan Marshall 2.Vert, les subsides aux intercommunales sont honorés ce qui implique de dégager les marges nécessaires; le plan de dragage se poursuit. Et bien sûr, une réelle priorité est maintenue pour le Groupe TEC, pour maintenir l'offre de transport public.

II. OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Mme Regnier, Première Auditrice à la Cour des comptes explique que le rapport de la Cour des comptes a été transmis *in extremis*. La Cour a pour les matières qui relèvent de cette Commission, pointé les évolutions les plus notables à la hausse et à la baisse en matière de recettes et de dépenses, mais n'a pu à ce stade faire des remarques, observations ou commentaires spécifiques à ces matières.

M. le Président remercie Mme Regnier et demande s'il y a des questions et remarques.

M. Borsus remercie Mme Regnier pour ces informations et lui demande si elle n'a pas pu faire des remarques pour des raisons de difficultés particulières, ou parce qu'il n'y avait pas d'éléments à relever.

Mme Regnier précise que c'est une combinaison des 2 éléments puisque l'exercice a été fait en un temps assez raccourci, mais qu'il n'y avait pas de matière, en tout cas à sa connaissance, à relever à ce stade.

M. le Ministre remercie la représentante de la Cour pour sa présence et pour le travail de la Cour. Il comprend bien les difficultés du calendrier, qui dépasse le cadre de ses attributions.

Il a veillé pour sa part à ce que le budget soit transmis à la Cour en même temps qu'au Parlement c'est-à-dire le 24 novembre dernier. Il peut concevoir que le délai est néanmoins fort court. Il lui paraît effectivement important que la Cour puisse travailler le mieux possible par rapport à sa contribution.

M. Borsus souhaite faire une remarque constructive. On mesure bien aujourd'hui la difficulté de la Cour, à l'instar d'une situation comparable dans d'autres commissions. De manière à ne pas priver les Commissaires de l'analyse approfondie de la Cour sur un certain nombre d'éléments, serait-il envisageable de demander ou de suggérer à la Cour de pouvoir communiquer toute information complémentaire ou analyse complémentaire au Parlement, sachant que le budget n'est voté et examiné définitivement évidemment qu'en séance plénière du Parlement ?

En tant que Députés, même si le travail en Commission aura été effectué, le Commissaire souhaiterait laisser ouverte cette possibilité, selon lui d'intérêt général.

M. le Président réplique que si la Cour des comptes a des informations à fournir, elle les envoie, elle les communique. C'est ainsi qu'il le comprend.

Mme Regnier, Première Auditrice à la Cour des comptes suggère, le cas échéant, dans ce cas que le Président du Parlement formule une demande officielle au Premier Président de la Cour.

III. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Borsus entame son propos par quelques observations transversales.

Premièrement, les Députés discutent ici d'un budget de misère. Le Ministre ne s'en cache pas. Après l'ajustement, où la situation était délicate, le Ministre indique que « la situation est très, très très difficile ».

Deuxième élément d'observation : le budget propose des prélèvements ou des mesures dont l'impact sera tout sauf anodin. Sans paraître monomaniaque, il y a une augmentation du prix de l'eau, et à nouveau, le Ministre noie cette considération dans une série d'éléments les plus divers, de sorte que quelques distraits, peut-être, ne le remarqueraient pas : le

Ministre propose bien une nouvelle augmentation du prix de l'eau. Le Ministre trouve ainsi une source de financement, qu'il peut activer à sa guise, chaque fois qu'il est en difficulté budgétaire.

Et le Commissaire de rappeler les chiffres : les hausses du prix de l'eau s'élèvent à plus de 70 % sur une période de 7 ans. Pour les seules années 2012 et 2013, cela représente pour l'ensemble des concitoyens une charge fiscale prélevée via le secteur public de l'eau potable, de 46 millions d'euros supplémentaires.

Il veut bien que l'on considère cela de façon banale, il veut bien entendre qu'il y aura des contrats de gestion, des plans d'assainissement, mais, en face, une majorité Olivier et un Ministre Écolo persévèrent, en taxant un produit de première nécessité. L'inventeur des accises sur l'eau se trouve en face de lui; le Commissaire s'oppose fermement à cette approche.

Toujours à propos de l'eau, le Commissaire souhaite que le Ministre décrive le contentieux, les arriérés, pour éviter que les difficultés rencontrées au budget 2012 ne soient reproduites en 2013.

M. Borsus estime que la politique d'assainissement des sols pollués est une priorité du Gouvernement, en particulier au travers des Plans Marshall successifs. Or, aujourd'hui, nous assistons à la diminution brutale d'un tiers des moyens de la SPAQuE. Le Ministre habille cela d'une série de considérations et bientôt, il viendrait à s'excuser de ne pas avoir privé la SPAQuE plus tôt d'un tiers de ses moyens, avec une dialectique endormissante de la vigilance de ses partenaires de majorité et d'opposition.

Il s'avère que l'on dit à la SPAQuE qu'il n'y a rien à faire, il faut couper dans les programmes et dans les moyens. En ce qui concerne l'assainissement des sols, il y a un retard considérable au niveau régional. C'est un des enjeux majeurs. Le Commissaire n'a rien contre les Écolos, pour lesquels il a compris que l'assainissement des sols était une priorité; ce n'est pas choquant de faire ce lien intellectuel et politique. Avec le budget 2013, le Ministre, après avoir augmenté le prix de l'eau une nouvelle fois, diminue les moyens alloués à la SPAQuE.

M. le Ministre va tenter de démontrer à M. Borsus, sans doute est-ce peine perdue, que les modifications au budget n'auront aucune conséquence. Il est possible de prendre un quart de milliard d'anciens francs à un organisme, sur un an. Cela ne va en rien retarder la politique, pas plus que les chantiers; c'est la traduction normale, comme pour les chemins de fer, de reporter à l'année d'après, mais cela n'a pas de conséquence.

M. Borsus aborde un troisième élément. M. le Ministre annonce les compléments de dotation au TEC, à la SRWT, et même une diminution de certains tarifs TEC. De nouveau, comme pour le premier point, il essaie de faire croire à la Commission qu'une carpe est un lapin, et inversement, et essaie de faire croire que cela n'a pas d'incidence. À nouveau, le Ministre tente de convaincre la Commission que l'on a diminué les tarifs des TEC.

Le Commissaire affirme que la perception n'est pas la même quand on parle avec les gens, ou avec les sociétés des TEC. Un certain nombre de zones, de périmètres ont été retravaillés, on a réorganisé des lignes. Or, il lui semble que les personnes âgées qui préalablement bénéficiaient de la possibilité de se déplacer gratuitement sur le réseau sont visés par certaines dispositions. M. le Ministre peut-il éclairer la Commission à cet égard ? Le Ministre a-t-il réussi à faire abandonner cette disposition, de sorte qu'elle n'apparaisse plus, ou est-ce que prévu plus tard, ou est-ce un autre point que le Ministre a éludé ?

M. Borsus souhaite aussi que M. le Ministre détaille ce qu'il n'a qu'esquissé dans le cadre de la dotation sociale au Groupe TEC. Cet accord, prévoit d'un côté, M. le Ministre qui reprend le produit de la vente d'Eurobus *Holding*, et en échange, s'engage à payer, chaque année, des interventions au titre notamment des pensions et des dotations sociales. Comme tout accord, M. le Ministre en étant le père, peut-il indiquer et comparer ce qu'il a obtenu et ce qu'il paie chaque année, pour que les Commissaires voient si l'accord proposé et endossé pour le compte de la Région lors de cette opération unique est profitable pour le Groupe TEC, le groupe SRWT et par ailleurs, sur l'autre volet, pour la Région wallonne.

La question est précise, mais tellement importante qu'il se permet de la glisser dans l'exposé général, tout en indiquant au Président, s'il prenait trop de liberté, de ne pas hésiter à le rappeler à l'ordre.

M. Borsus s'aperçoit que dans l'AB 30.01 : exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités on fixe un budget considérable, 1,1 million d'euros, contre 235 000 euros précédemment. Ce chiffre résulte-t-il des propositions de l'administration : on va être condamné dans telles affaires, on est très loin dans telle autre, on doit payer la répétitivité dans certains nombres de frais dans d'autres procédures… M. le Ministre peut-il indiquer ce qu'il en est de ces exécutions de jugement et d'arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités, en fournir le détail, pour voir si l'argent public, dans ces dossiers, est bien géré par lui ou par son prédécesseur.

Le Membre est bien conscient que l'on se situe dans la discussion générale, même s'il se doit d'évoquer des éléments figurant dans les DO, mais on ne peut désincarner les DO, sans quoi on fait de la théorie.

Il souhaiterait vivement obtenir une réponse, de même qu'il souhaite exprimer sa plus vive préoccupation quant au fait que le Ministre continue à financer cher et vilain dans son département un certain nombre d'organismes ou d'associations dont d'aucuns, peut-être à tort, considèrent celles-ci et l'objet social comme très proches du Gouvernement et

du Ministre de l'Environnement et que par ailleurs, les frais relatifs aux nombreuses relations publiques, documentation et autres séminaires, sont loin d'être à la mesure de l'état d'impécuniosité de son budget et du budget wallon en général. M. le Ministre, le moment venu, pourrait-il éclairer la Commission également sur son approche quant à la hiérarchisation des priorités ?

M. Senesael savait que la préparation de ce budget serait difficile, voire très difficile, et donc, le Gouvernement et les Ministres se sont assignés une trajectoire pour maintenir ce cap, à l'instar des autres niveaux de pouvoir, de devoir faire des efforts budgétaires.

Concernant les compétences de M. le Ministre, le Commissaire constate que les budgets sont en légère hausse, principalement par l'augmentation des dotations à la SRWT et l'OWD.

Concernant la mobilité, les budgets sont globalement en hausse, mais il espère que cela se traduira par une amélioration de la qualité du service pour les usagers et pour les travailleurs. Cela étant, les Parlementaires sont souvent le réceptacle de craintes de suppression de lignes et dégradation du service. La SRWT véhicule de plus en plus de passagers. C'est un devoir d'offrir des bus confortables, sûrs, ponctuels et accessibles à tous.

Au-delà du débat budgétaire, évidemment, la concrétisation du contrat de service public doit être la priorité absolue. Le budget consacré au transport en commun est de l'ordre de 500 millions d'euros. Il est impératif d'avoir une stratégie claire avec des objectifs définis, un plan d'investissement. On ne peut continuellement vivre sur le contrat de gestion précédent, même si, juridiquement, la situation peut paraître correcte. On parle ici de stratégie opérationnelle et pour l'instant, force est de constater, à regret, qu'elle manque de par la concrétisation de ce contrat de service public.

Au niveau de l'aménagement du territoire, une politique bien pensée, si elle n'est pas vraiment consommatrice de crédits, peut être garante de recettes pour l'ensemble de la société et à cet égard, et malgré le travail d'évaluation du Code et d'actualisation du SDER, on doit impérativement trouver une solution pour simplifier radicalement les procédures relatives au permis d'urbanisation. Là aussi, lors de certaines questions, le Ministre a fait le point. Aujourd'hui, des millions d'euros d'investissement sont bloqués. Peut-on se permettre l'immobilisme ?

Enfin, concernant la politique environnementale, M. le Ministre aura certainement l'occasion d'expliquer la liquidation des subventions aux intercommunales pour les infrastructures de gestion des déchets, mais c'est bien sur la diminution de la dotation de la SPAQuE qu'il souhaite intervenir.

Il voudrait attirer l'attention de M. le Ministre sur 3 éléments essentiels. Le nouveau contrat de gestion de la SPAQuE est en cours d'élaboration. Il semblerait que le Ministre ait mandaté un bureau d'avocats à cette fin. Quel est le coût de cette opération ? La SPAQuE n'est que très peu associée à ces travaux, si ce n'est qu'elle participe avec voix consultative à un groupe de travail composé de l'administration de l'avocat et du cabinet de M. le Ministre. Le Commissaire estime que c'est contraire aux pratiques de ses prédécesseurs autant qu'à l'esprit du texte que le groupe Ecolo vient de faire adopter en commission de la Chambre, par lequel il appelle à une large concertation politique lors de l'élaboration des contrats de gestion des organismes publics.

La SPAQuE a toujours été considérée comme le bras armé de la Wallonie en matière d'assainissement des sols. Selon lui, il faut lui permettre de continuer à remplir ses missions avec succès.

Deuxièmement, les nouvelles missions de la SPAQuE. En mars dernier, le Gouvernement lui confiait une nouvelle mission en matière de gestion des boues de dragage. M. le Ministre en a fait mention et le Commissaire l'en remercie. À cette fin, la SPAQuE bénéficie d'une dotation de 16,7 millions. Cependant, il ne faudrait pas que ces nouvelles missions empêchent la bonne exécution des missions premières de la SPAQuE.

Troisièmement, l'application du principe de pollueur-payeur. Le Commissaire pense qu'il y a là un déficit dans l'application du principe du pollueur-payeur en matière d'assainissement des sols. Bien souvent, la SPAQuE est appelée à assainir en urgence des sols pollués et dont les pollueurs sont identifiés. C'est le cas, par exemple, de l'affaire COVADEC à Dour. Mais c'est elle qui prend en charge la dépollution et à ses frais.

Il faudrait donc que l'application de ce beau principe ne soit pas seulement présente que dans nos décrets, mais mis en œuvre sur le terrain. Pour cela, il faut une stratégie de lutte contre les pollutions avec une unité qui utilise des méthodes spécifiques. À ce sujet, la réorganisation de l'URP n'est pas de nature à le rassurer.

Les Commissaires pensent qu'il n'y a qu'une direction à suivre, le retour aux fondamentaux que sont la gestion des eaux usées, la lutte contre les pics de pollution, l'assainissement des sols et des sites pollués et enfin, le financement des infrastructures de gestion des déchets.

Dans un contexte budgétaire difficile, ils doivent se centrer sur ces 4 éléments et plus les exercices budgétaires seront difficiles, moins ils devront se disperser.

À la lecture du programme justificatif, les Commissaires ne retrouvent pas vraiment ces 4 priorités et espèrent que les explications que M. le Ministre leur apportera seront de nature à apaiser leurs craintes.

Mme Moucheron remercie M. le Ministre pour sa présentation et souligne effectivement les efforts consentis au vu de la situation économique actuelle. Elle estime que les efforts doivent être faits à tous les niveaux de pouvoir et que c'est difficile, très difficile.

Elle commence par une remarque préliminaire et un souhait concernant la présentation des chiffres, en se faisant le relais des collaborateurs soumis à rude épreuve en période budgétaire. Elle demande, dans les tableaux, pour éviter des erreurs et permettre une lecture visible et transparente que les chiffres des dernières modifications budgétaires correspondent bien au budget présenté. Ce n'est pas toujours le cas. Elle se fait porte-parole des collaborateurs en demandant un peu plus d'application dans la présentation des chiffres.

La Commissaire fait une remarque générale en ce qui concerne les dépenses. Elle constate une forte augmentation des moyens relatifs aux études. Elle y reviendra aussi quand elle parlera du SDER. Elle voudrait savoir comment justifier une telle augmentation dans plusieurs DO. La question reviendra dans les débats plus en particulier, mais elle demande à M. le Ministre sa justification par rapport à ces augmentations ?

Au niveau des transports, cela a déjà été évoqué. Globalement, le programme connaît peu de changement; on constate toutefois des augmentations en moyens, ce qu'il faut tout de même souligner en cette période un peu difficile. De plus, les moyens dévolus au transport scolaire connaissent une augmentation et cela, en soi, c'est positif et à souligner.

Certains Collègues l'ont évoqué, on constate une diminution des moyens pour le dragage de 6,5 millions d'euros, ce qui est énorme. Elle demande où on en est dans le dossier, le plan pluriannuel, l'état d'avancement des travaux… La diminution évoquée paraît vraiment énorme alors que le chantier est très vaste. Elle demande une explication claire sur la méthode appliquée et sur le chantier en cours.

Elle reviendra dans la discussion par des DO en ce qui concerne les dépenses de RP, parce que c'est un peu spécifique. Elle profite de la discussion générale pour demander à M. le Ministre la somme totale attribuée au bureau d'études pour le SDER. Il y a une forte augmentation sur les frais d'étude, et, à propos du SDER, quelle est la somme totale attribuée au bureau d'études pour sa révision et celle pour son évaluation ? Il faut probablement émettre une réserve sur la nécessité de dépenser autant d'argent pour son évaluation et sa révision. D'autant plus que l'on est en période d'austérité budgétaire.

M. Desgain affirme que le contexte budgétaire est difficile et que les efforts du Gouvernement pour l'ajustement 2012 et le budget 2013, sont particulièrement conséquents et parmi les plus importants jamais réalisés au niveau de la Région. Dans ce contexte, l'important est de conserver ses objectifs et de se centrer sur les priorités, comme c'est le cas dans ce budget. Et de chercher aussi à ce que les adaptations budgétaires aient l'impact le plus productif possible sur l'amélioration de la qualité de l'environnement, sur l'emploi, sur les questions sociales. C'est vraiment ce qu'il faut garder à l'esprit tout le temps.

Au niveau des grandes priorités, il constate que la mobilité durable est toujours bien financée. C'est important de souligner l'effort continu au niveau du TEC, pour que les services soient maintenus. Ce n'est pas le cas dans les 2 autres Régions où une diminution des services touche pas mal d'usagers. Ce n'est pas le cas non plus à la SNCB. Quand on voit les modifications d'horaires qui interviennent le 9 décembre, où l'on supprime des trains dans lesquels il y parfois effectivement un nombre important de voyageurs. C'est important à souligner, pour voir que les actions en terme de mobilité douce se poursuivent. Ça ne dispense pas évidemment de chercher à optimiser le plus possible l'ensemble des services rendus au niveau des TEC.

Le Député pense que dans certains cas, il y a encore une marge d'amélioration, en particulier pour le développement dans certaines zones de TEC de sites propres et d'aménagements de voirie qui permettent aux bus de se dégager des bouchons. Et d'améliorer d'autant le temps de parcours pour les voyageurs, notamment à l'heure de pointe. Il estime que là, on peut encore avancer, ce qui peut apporter une amélioration de services significative. En terme de mobilité douce, c'est important que l'ensemble des investissements au niveau communal soient bien mis en cohérence avec les dispositions des plans de mobilité.

Une majorité des PCM prévoit des dispositions intéressantes. Le Commissaire juge que c'est important qu'elles soient mises en oeuvre et que l'on en tienne compte dans la façon dont la Région subventionne les travaux de voirie dans les communes.

En matière de gestion des déchets, les investissements se poursuivent. La Région continue à les soutenir. Certains ont craint que les Intercommunales ne reçoivent pas les subsides qui leur étaient destinés pour les investissements réalisés. Il constate que malgré les difficultés budgétaires, cette alimentation financière se poursuit et que l'on conserve des mesures qui collent à la nouvelle hiérarchie sur la gestion des déchets fixée au niveau européen et ratifiée dans le décret sur les déchets, qui donne la priorité à la réutilisation, à la prévention.

Enfin, l'assainissement des sites pollués se poursuit, même si facialement, il y a des diminutions budgétaires, de même pour le traitement des boues de dragage. C'est un travail de longue haleine. Le Plan Marshall 2.vert a fixé des priorités dans l'assainissement. Pour les terrains industriels, cela demandera plusieurs décennies, mais c'est important d'avancer sur les priorités. Et il y avait bien l'idée de travailler par « grappe » de sites pollués à décontaminer. Cette prio-

rité est maintenue et elle aura effectivement un impact significatif sur le réaménagement urbain des zones qui bénéficient justement de ce type d'intervention par grappe. C'est vraiment très important.

En matière d'eau, M. Borsus revient toujours avec le fait que les augmentations portent sur les ménages. M. Desgain tient à rappeler que la redevance sur la protection des eaux souterraines n'avait pas été indexée depuis sa mise en place en 1990 et donc, là, c'est une partie du rattrapage qui se fait. Comme on est dans un système de redevances, les recettes sont affectées et elles pourront donc contribuer à des investissements et des actions qui vont améliorer la qualité de la ressource naturelle eau pour l'ensemble de ses utilisateurs. On peut voir déjà cette année par rapport à 2012 une amélioration de la qualité des eaux de baignade. C'est lié à des investissements financés par des recettes affectées comme celle-là. La Région a un objectif pour 2015 d'amélioration de la qualité de ces masses d'eau dont l'ensemble des utilisateurs, que ce soit les ménages, les entreprises, ou encore les agriculteurs pourront bénéficier.

On peut comprendre qu'il y a une augmentation du coût et que cela peut être gênant pour certains consommateurs particuliers, industriels ou agriculteurs, mais il faut bien se rendre compte que de l'autre côté, il y aura une amélioration de la qualité des eaux, ce qui est significatif et important.

Dernier point. Ça pèse très peu dans le budget aujourd'hui, mais pas mal de mesures sont présentes dans l'ensemble du budget régional, sur la lutte contre le réchauffement climatique. Le Député estime que c'est important à souligner même si aujourd'hui dans le budget ajusté 2012 et dans le budget 2013, les montants en jeu sont peu importants. Le décret-climat a été adopté en première lecture par le Gouvernement, des actions sont en cours dans les compétences d'autres Ministres. Celles en mobilité contribuent aussi à lutter contre le climat. Au moment où les négociations internationales sont en cours, où le Ministre va partir à Doha pour participer aux négociations, c'est important à mettre en évidence. Même si, à ce stade, les budgets engagés dans les rubriques bien précises sur la lutte contre le réchauffement climatique sont peu élevés, une série de mesures qui sont mises en place et les dispositions décrétales avancent dans le bon sens.

Mme de Coster-Bauchau revient sur un dossier majeur pour cette législature, la réforme du CWATUPE. La lenteur de ce dossier l'étonne. Et de faire un bref rappel : lorsque M. le Ministre a lancé l'évaluation, le groupe MR avait de suite mis en avant 2 points importants. C'était le coût, 1 million d'euros, et la lenteur que ça allait prendre dans le cheminement de la résolution du problème. M. le Ministre a reçu le rapport final en juillet 2012. Depuis, il a désigné M^{e} Haumont pour rédiger la réforme du CWATUPE en s'engageant à ce que le rapport passe en première lecture en Gouvernement avant fin 2012. D'après les échos, les réunions Intercabinets laissent présager une certaine discorde au sein de la majorité. Mme la Députée demande au Ministre de faire le point sur ce dossier. Si tout va bien, on arrivera au terme fin 2013-début 2014 sachant que c'est un dossier d'envergure, qui suscitera de nombreux débats au Parlement et en cette Commission. Mais si tout va mal et si M. le Ministre ne respecte pas le calendrier, on risque de ne jamais voir cette réforme, en se retrouvant en période électorale.

M. Senesael revient sur le problème du climat. Le matin même, la presse informait que l'on passait de la huitième à la treizième place justement en pointant que c'est parce que les mesures régionales n'étaient pas mises suffisamment en ordre, et pas assez rapidement appliquées. Il voudrait aussi intervenir sur la problématique des transports : sans rentrer dans le détail, il demande à M. le Ministre s'il peut fournir les explications sollicitées par son collègue et y ajouter aussi cette dimension.

M. le Ministre a bien entendu l'intervention d'abord de M. Borsus et ses différents commentaires. Il a envie de lui demander quelles sont ses propositions, puisque, effectivement, il y a contestation, mais à la fois c'est le privilège et le rôle de l'opposition, à la fois de toutes les recettes supplémentaires et de toutes les dépenses économisées. M. le Ministre comprend. En même temps il estime qu'on se situe dans un exercice particulièrement complexe. Pour ce qui a été dit sur la SPAQuE et repris également par d'autres interventions, d'autres questions en tout cas, il apporte 2 éléments. En ce qui concerne le contrat de gestion, la législation prévoit que le contrat de gestion doit être évalué par un évaluateur externe. Il paraît normal au Ministre que lorsqu'il y a évaluation, il y ait une certaine indépendance de l'évaluateur, avec par contre une association de la structure évaluée dans la discussion. C'est bien la raison de la présence de la SPAQuE dans le comité d'accompagnement, à l'instar des autres évaluations, notamment, du contrat de gestion SWDE et de la SPGE. M. le Ministre estime qu'on ne peut pas s'évaluer soi-même, cela lui paraît relativement évident comme principe.

Sur le problème des moyens, il faudrait aussi mesurer une chose importante parce qu'on évoque tout le temps la SPAQuE par rapport à la question des sols pollués. Pour les sols pollués c'est essentiellement le Plan Marshall qui intervient, on lui doit des moyens très importants qui ne sont absolument pas remis en question : 125 millions d'euros de plus pour le Plan Marshall 2.vert, avec un grand nombre de sites. Cela va prendre plusieurs années parce que la dépollution des sols est lente et complexe. Ces moyens, ce n'est pas de l'argent investi à fonds perdu, non seulement cela permet de réhabiliter les terrains qui pourront être réaffectés à de l'activité économique, mais pour certains d'entre eux, des moyens pourront être récupérés, parce que la SPAQuE intervient en urgence pour financer une dépollution nécessaire, ce qui ne l'empêche pas de se retourner contre un tiers responsable ou en tout cas, d'assumer la dépollution, en application du décret sols.

Cela signifie que les moyens dégagés par les Plans Marshall 1 et 2.vert pour la SPAQuE généreront encore des possibilités à l'avenir. Ce ne sont pas uniquement des moyens consacrés une fois pour toutes à certains sites, ils généreront aussi des possibilités d'intervention ultérieures. M. le Ministre dit que par rapport à la réduction de 6 millions opérée,

effectivement, il s'agit là de ce qui correspond au contrat de gestion, qui porte quant à lui sur la réhabilitation des décharges. M. le Ministre estime qu'on se situe dans 2 registres différents et la partie réhabilitation des décharges a mené à ce que certains arrêtés à attribuer par son prédécesseur immédiat n'ont pas été suivis d'effets. Certains budgets peuvent être considérés comme de la réserve du côté de la SPAQuE, et ont été attribués sans qu'il n'y ait d'objets associés et donc, c'est simplement en prenant acte de cela qu'il est apparu raisonnable au Ministre de diminuer la dotation cette année.

Pour le reste, il y aura effectivement cette année également, une révision du contrat de gestion comme prévu et donc une vision claire pluriannuelle.

Concernant les tarifs TEC, M. le Ministre répond qu'il n'a jamais dit ou voulu faire croire que les tarifs TEC baissaient, ce n'est pas la réalité, ce n'est ni la décision du Gouvernement, ni du Groupe TEC. Ce qui est vrai, par contre, c'est qu'il y a 2 réalités : d'une part, le Groupe TEC n'appliquera pas en 2013 l'indexation complète sur ses tarifs. Il y aura globalement une hausse de la recette des tarifs, mais qui sera inférieure à la législation. La logique normale est d'appliquer l'indexation, comme c'est le cas sur un grand nombre d'autres tarifs ou allocations. Cette fois, le Gouvernement ne le fera pas. Cela représente de moindres rentrées financières, et, cette année, il y a aussi une réforme tarifaire structurelle extrêmement importante. Elle découle de décisions qui ont pris un certain temps de mise en œuvre, la télébillettique, la carte magnétique interopérable entre les différentes sociétés de transport en commun. À partir de 2014, avec la même carte magnétique, sans contact, on paiera avec une sorte de porte-monnaie électronique, son billet de train, de bus, de métro. Cela ne veut pas dire que les tarifs seront unifiés, mais le moyen de paiement sera unifié. Pour anticiper cette réforme, très importante, pour les usagers et visant à simplifier aussi l'usage du transport en commun, il a été décidé par le Groupe TEC de simplifier très fortement la grille tarifaire, parce qu'il y avait jusqu'ici des dizaines de tarifs différents selon le TEC, héritage ancien. Par exemple, pour un billet urbain à Verviers, on ne payait pas le même prix qu'à Liège.

Le Groupe TEC a souhaité fortement simplifier la structure tarifaire et arrive à une structure tarifaire basée essentiellement sur les trajets courts, c'est-à-dire 1 à 2 zones, et les trajets longs, c'est-à-dire 3 zones ou plus, avec une harmonisation en Wallonie.

Cette modification très importante de la structure tarifaire conduit à ce que certains tarifs vont augmenter et d'autres diminuer, parfois de manière très importante. Cela ne conduit pas une augmentation de recettes, c'est la structure tarifaire qui change. C'est un peu perturbant pour les usagers puisqu'il y aura des baisses de tarifs à certains endroits, le problème c'est qu'on est rarement remercié lorsqu'il y a des baisses de tarifs, il y a aussi des hausses de tarifs à d'autres endroits qui sont forcément plus visibles, plus ressenties par les usagers.

Pour modérer l'impact de cette réforme, le Gouvernement a suivi le texte sur plusieurs de ces propositions, mais pas toutes. M. le Ministre dit qu'ils n'ont pas été aussi loin que le conseil d'administration de la SRWT dans lequel l'ensemble des Partis sont représentés, concernant les propositions d'économie faites et en particulier, sur les augmentations tarifaires. Le Gouvernement a souhaité augmenter moins les tarifs que l'indexation précisément pour tenir compte de l'impact de cette réforme, de l'impact sur les citoyens.

M. le Ministre dit que cela allait faire moins. Cela va faire plus, c'est-à-dire moins que l'application de l'indexation, ce qui serait l'augmentation normale attendue, mais au total cela fera plus de recettes, mais moins que l'application de l'indexation, mais cela se traduira de manière très variable, suivant les tarifs et certains tarifs baisseront, parfois de manière très significative, d'autres augmenteront. C'est la combinaison de la réforme des tarifs et d'une application partielle de l'indexation.

M. le Ministre a simplement dit que certains tarifs baissaient, ce qui est la réalité. D'autres augmentent et au total, ils appliquent moins que l'indexation, ce qui est quand même un geste important.

Pour le reste, effectivement, une contribution est attendue des 65+, de l'ordre de 3 euros par mois. M. le Ministre souligne que cette contribution ne touche pas les statuts sociaux et les OMNIO en l'occurrence pour qui la gratuité intégrale reste d'application. Il y a donc eu aussi un souci social dans cette réforme tarifaire, validée partiellement par le Gouvernement puisque des augmentations plus importantes étaient proposées par le Groupe.

Concernant le contrat de service public, cela reste une des préoccupations de M. le Ministre. Ce sujet reste bien dans les discussions en cours puisque, pas plus tard que cette semaine, des réunions ont lieu sur ce point. Ils ne pourront évidemment finaliser un contrat de service public, avant d'avoir une trajectoire budgétaire qui l'accompagne et qui soit suffisante.

Il y a déjà une décision partielle du Gouvernement de ce point de vue, avec la décision de réintroduire l'indexation plus 1 % dans le cas du Groupe TEC à partir de 2015, mais ce n'est pas encore opérationnel en 2013 et partiellement en 2014. Sur cette base, il faut consolider la trajectoire qui n'est pas encore suffisante, pour que le contrat de service public puisse être finalisé sans difficulté. Une importante partie du chemin est déjà faite et donc, M. le Ministre ne doute pas qu'il pourra aboutir sur ces différents points.

Concernant le montant qui correspond au SDER, il s'agit de 798 000 euros engagés en 2011 et qui couvrent l'entièreté du travail jusqu'au dépouillement de l'enquête. Ce sont des montants importants, mais il s'agit aussi d'un travail consi-

dérable, qui concerne toute la structure du territoire wallon pour longtemps. On ne fait rien sans rien. C'est un travail sérieux qui nécessite de nombreux jours de travail.

M. le Ministre estime qu'une grosse partie du travail sera faite avec ce budget puisque le travail principal, c'est évidemment la participation et le dépouillement, ce qui nécessite le plus gros coût.

Concernant les engagements sociaux, il ne dispose pas du montant sous la main. Si nécessaire, il pourra le faire parvenir séparément, parce que ce n'est pas facile à établir. En réalité, il avait communiqué les chiffres à l'époque, le Commissaire pourrait se référer à la discussion sur le décret, si ce n'est que les montants ont été ajustés pour s'adapter en fonction des impacts annuels précis, qui ne sont pas connus à l'avance. L'application du décret sur les engagements sociaux s'était faite dans le cadre d'un accord où la région avait récupéré une provision de 27 millions d'euros disponibles au niveau du TEC. M. le Ministre peut dire que l'application du décret provoque un retour sur le Groupe lié aux engagements sociaux de bien plus de 27 millions d'euros, ce qui va s'étaler dans la durée, de mémoire, il pense jusque 2025...

M. Borsus veut savoir si M. le Ministre a reçu les 27 millions en une fois, et payé chaque année depuis lors ?

M. le Ministre répond que chaque année, cela change; il n'a pas le chiffre sous la main, mais peut le transmettre. Les montants provisionnels n'apparaissent pas dans le budget tels quels vu qu'ils sont intégrés dans la dotation, puisqu'au moment où le décret a été passé, le Gouvernement a donné la garantie au Groupe TEC sur l'entièreté des engagements sociaux. Mais les budgets prévoyaient déjà des montants pour les engagements sociaux, donc une partie figurait déjà au budget. Ce qu'on offre en plus par le décret, si on le compare aux 27 millions, dans la durée, c'est bien plus que les 27 millions, mais de mémoire, il ne saurait pas dire quelle est l'année pivot, 2018 ou 2020.

M. Borsus demande si c'est cette année ou non.

M. le Ministre estime que cette année, cela n'aurait pas beaucoup de sens puisque les 27 millions d'euros, c'était une opération unique; cette année, ce sera moins que 27 millions, mais chaque année, le montant diffère. Si M. Borsus lui accorde un peu de temps, il peut retrouver ce document, mais n'en dispose pas dans l'immédiat.

M. Borsus demande confirmation que l'opération a bien été réalisée il y a 2 ans.

M. le Ministre pense que oui.

M. Borsus indique qu'on a fait l'opération du complément de dotation pour assumer les engagements sociaux en 2012, que l'on se situe dans le budget 2013 et demande les montants eu égard à ce décret en 2012 et en 2013 ?

M. le Ministre a déjà donné le montant de l'application du décret, il croit que c'est 38 millions d'euros. Il figure dans sa présentation. Ce montant de 38 millions, c'est la somme des engagements sociaux 2013, ce n'est pas le supplément depuis la décision du décret puisqu'il existait déjà dans les dotations budgétaires.

M. Borsus affirme que M. le Ministre a fait un accord à un moment donné, pour aller chercher 27 millions. En échange, il assume une partie supplémentaire des engagements sociaux. La question est très simple : quel est le montant annuel de ce segment des engagements sociaux que le Ministre assume, eu égard à ce décret ? S'il lui pose la question, ce n'est pas pour le prendre vraiment par surprise de façon machiavélique, c'est simplement pour pouvoir vérifier qui de la Région ou de la SRWT a fait une bonne affaire. M. Borsus n'a qu'une présomption, qu'il souhaiterait vérifier.

M. le Ministre a bien compris la question de M. Borsus et lui donnera le renseignement dont il ne dispose pas immédiatement; en tout cas, pour qu'ils se comprennent bien, l'application du décret implique que la Wallonie paie en 2013, un montant vraisemblablement approximatif puisque de toute façon, le montant devrait être confirmé dans l'année, pour 36,8 millions d'engagements sociaux au Groupe TEC. C'est l'application du décret. Simplement, avant ce décret, des montants annuels étaient prévus et en couvraient une partie. Il va retracer le chiffre, mais ce qui est sûr, c'est que pour que le Groupe TEC récupère le total des 27 millions, il faudra plusieurs années. Selon M. le Ministre, lorsque le décret aura été appliqué jusqu'à la fin des engagements sociaux, le Groupe TEC aura rendu bien plus. M. le Ministre va retrouver le chiffre précis.

M. le Ministre répond à M Desgain concernant l'optimisation de l'offre du réseau TEC. Évidemment, il est souhaitable d'optimiser en permanence le réseau, c'est ce qui se fait TEC par TEC, en tout cas dans une certaine mesure et à des vitesses variables en fonction des organisations internes. Quand il dit que les TEC travaillent à offre constante, ce n'est pas pour cela qu'il n'y a aucun changement parce que, dans les faits, certaines lignes sont de plus en plus saturées à certains moments et il est nécessaire de renforcer l'offre, spécialement certaines lignes fortement fréquentées pendant les heures de pointe. Ainsi, de petits réajustements se font en permanence. Le budget prévu permet qu'il n'y ait pas de nécessité de suppression de l'offre de manière importante pour des raisons budgétaires. Des ajustements se font pour optimiser le service. Évidemment, pour des opérations plus importantes comme l'arrivée du tram à Liège, une opération de bien plus grande ampleur de réorganisation du service intervient; elle est d'ailleurs en cours pour le réseau bus sur l'agglomération de Liège, avec un travail préparatoire. L'offre de bus doit être réorganisée pour 2017, pour l'arrivée du tram. Les propositions sont sur la table et montrent qu'il est possible de réorganiser les bus efficacement à coûts d'exploitation constants avec le tram et dans les 2 ans, de prendre les décisions précises sur cette réorganisation.

M. le Ministre répond à Mme de Coster-Bauchau, concernant la réforme du CWATUPE. Il estime que ce large débat dépasse le débat budgétaire et il se tient à disposition des Commissaires pour le tenir à un autre moment. Il y a eu une partie de ce débat la veille, à l'occasion des interpellations sur le DAR. Pour ce qui le concerne, le travail est prêt et il s'agit d'une réforme d'ampleur, avec une mise en question du système global prévu par le Code existant. Évidemment le Gouvernement doit le valider et les discussions sont en cours. Si la Commissaire semble avoir des informations de telle ou telle réunion, il en est fort heureux, mais il peut dire en tout cas que la semaine dernière, le Gouvernement a travaillé, non pas dans le plus grand secret comme M. Borsus le dit, puisque le Gouvernement a publié un communiqué vendredi après-midi sur l'ensemble des décisions prises. Ce qui a d'ailleurs permis que le Commissaire en soit informé.

M. Borsus constate que le Gouvernement a diffusé un communiqué « après coup », le journaliste accomplissant son travail ayant effectivement éventé cette réunion secrète. Le Gouvernement ayant tellement peur de lui-même avant une réunion avec une énième dispute, qu'il s'est dit peut-être que se voir en secret serait mieux. Ce qui fut le cas par rapport à 2 ou 3 demi-décisions, mais pas pour valider la révision du CWATUPE.

M. le Ministre déclare que quoi qu'il en soit, si le Commissaire a pu lire le communiqué de vendredi, il aura vu qu'il y avait beaucoup de décisions dans cette discussion. Pour ce qui concerne le CWATUPE, le Gouvernement a bien avancé. Évidemment, il n'y a pas de décision finalisée, parce que le CWATUPE est un tout. Il n'est pas possible de valider 10 articles du CWATUPE et puis de dire, pour les autres, on verra après. Non, c'est comme une pelote de laine où tout se tient et il faut avoir un accord sur les principes de base. Le Gouvernement a eu une discussion très importante qui permet d'avancer sur cette réforme. La réunion a fait aboutir certains principes d'accord sur lesquels le travail va se poursuivre. Le Gouvernement arrivera-t-il à respecter le calendrier ? Il le souhaite ardemment. Pour ce qui le concerne, il est prêt et pense qu'il y a urgence et nécessité. Les prochains mois, les Commissaires feront leur travail et le Ministre le sien et les uns et les autres auront l'occasion d'en discuter; en ce qui le concerne, le Ministre se dit tout à fait optimiste par rapport à cette discussion.

La question de M. Senesael sur le climat est d'actualité, comme à chaque fois lors de la discussion budgétaire qui intervient au moment du Sommet climatique annuel, cette année à Doha. Il y a urgence à avancer puisque chaque fois que de nouveaux rapports arrivent, ils sont plus catastrophistes. Il y a un certain regret, c'est le moins que l'on puisse dire, par rapport à la lenteur des décisions internationales. Le Commissaire a erronément cité que la Wallonie reculait dans le classement, mais il s'agit bien de la Belgique. La Wallonie s'est mise vraiment en pointe, mais ce n'est pas un classement des régions en termes de réductions des émissions de GES. Non seulement la Wallonie respecte, et plus que cela, ses engagements par rapport au premier accord Kyoto, mais par ailleurs, le Gouvernement s'est doté d'objectifs très ambitieux c'est-à-dire moins 30 % en 2020, bien plus que ce qu'impose l'Europe, et encore bien plus que le niveau international, et 80 à 95 % d'ici 2050. Ces objectifs ont été concrétisés, lors du dernier séminaire du Gouvernement. Le décret-climat a été adopté en première lecture par le Gouvernement. M. le Ministre estime que la Région est tout à fait irréprochable sur ce dossier même si malheureusement la place de la Belgique n'est pas encore suffisamment démonstrative. Par contre, il est vrai qu'au niveau belge, des discussions importantes, qui concernent d'ailleurs le budget, doivent intervenir.

Il est surpris que personne n'ait saisi l'examen du budget pour l'interroger sur ce sujet, et va donc y répondre spontanément. Pour ce qui concerne le climat, un événement majeur se produit en 2013, l'entrée dans le système de mises aux enchères des quotas, le système ETS européen. Mise aux enchères du CO_2, cela signifie des recettes importantes qui vont arriver via le Fédéral, mais qui se répartiront d'une manière à définir entre les Régions et le Fédéral. Le budget fédéral a acté qu'il garderait 54 millions d'euros de cette recette. Ce montant lui paraît tout à fait présomptueux. En tout cas, il n'y a pas d'accord à ce stade, la politique climatique étant principalement régionale. Cet argent aboutira dans le Fonds Kyoto et fournira des moyens importants que l'on ne peut pas encore chiffrer précisément à ce stade de mise en oeuvre d'actions pour la politique climatique dès 2013 et des années suivantes également. Le Ministre pourra y revenir dans les DO si la Commission le souhaite. C'est assez structurant par rapport à d'autres questions posées, ainsi que pour ce qui concerne les transports.

Cela reste un point noir, mais général et bien au-delà de la Wallonie. Pour ces raisons, le Gouvernement place une grande priorité sur le transport public, mais aussi sur le plan Wallonie cyclable, sur le développement du covoiturage, et sur différentes pistes, qui, petit à petit, permettront d'utiliser moins la voiture qu'aujourd'hui et, pour le transport marchandises, le Gouvernement finance le dragage des voies navigables ou soutient les investissements en matière ferroviaire pour le transport marchandise. C'est dans cette optique qu'à long terme et le plus vite possible on aura une inflexion importante en matière de transport.

M. Senesael remercie le Ministre pour les réponses apportées. Il souhaite un complément d'information plus technique pour les « 65+ ». Quand on regarde la presse, on note 36 euros annuels, mais le Ministre l'a bien souligné, avec aussi une attention toute particulière aux personnes les plus fragilisées. Comment seront perçus ces 36 euros annuels ? Une fois l'an, une fois par mois, à la demande ?

Deuxième remarque, le Commissaire ayant déjà entendu ce « couplet » au sein de cette Commission : il y a 8 mois, le Ministre parlait de consolider la trajectoire budgétaire pour finaliser le contrat de service public au Groupe TEC. Il lui semblait qu'au moment où le budget 2013 était présenté, cette trajectoire budgétaire était consolidée. Il s'étonne donc et

demande avec force et conviction à nouveau pour que l'on aille au plus vite et au mieux dans la conclusion de ce contrat de service public.

M. le Président indique qu'après la discussion générale, la Commission entamera les DO. Les questions qui ont été jointes à cette discussion relèvent toutes de la DO 15. Il suggère de les passer en revue à ce moment. Il rappelle l'accord pour terminer à 16 heures; les questions qui ne seront pas posées seront reportées lors de la prochaine séance.

M. Borsus rappelle qu'il souhaite avoir réponse aux questions posées ce matin. Ces questions n'étaient pas de pure forme. Dans la foulée de M. Senesael, il voudrait clarifier la façon dont va se mettre en œuvre ce paiement des 36 euros par les personnes âgées, pour les TEC. Le Commissaire ne partage pas du tout la préoccupation du Ministre, selon lequel rien n'est jamais grave, mais quand il fait le total de toutes ces matières et de l'impact pour une série de gens, le budget sera vraiment d'austérité. M. Borsus croit que le Ministre dispose de mots-clés qu'il doit glisser dans la discussion; il est sûr que quand le Ministre Nollet monte à la tribune, il peut en prendre le pari avec le Ministre, il va glisser le terme fédéral. Reste encore l'Union européenne, l'ONU; chaque fois que le Ministre est coincé, il botte en touche. Le Commissaire voudrait que le Ministre soit clair : comment va s'organiser la mécanique, à partir de quand, M. Senesael a posé la question de l'échelonnement du paiement. Le Ministre dit que les OMNIO ne sont pas concernés; quand la mesure prend-elle effet ? En janvier, on se présente au TEC et on demande un abonnement gratuit avec sa carte ? À partir de quand ? Comment cela s'organise-t-il matériellement ? Premier élément.

Deuxième élément, pour une famille qui n'est pas OMNIO, cela fait 10 euros pour l'eau, s'ils se déplacent en bus et qu'ils sont 2 personnes âgées, cela fait encore 2 fois 36 euros. Avant de prendre ce type de décision, sachant que dans tous les organes se trouvent des Commissaires du Gouvernement, le Ministre a-t-il consulté les sociétés gestionnaires, mises peu ou prou en difficultés notamment par la non-indexation, par la non-prise en charge de la gratuité totale, des gratuités décidées précédemment par le Gouvernement ? Le Ministre affirme que s'il avait suivi les demandes des sociétés gestionnaires, cela aurait encore été pire. Ce type d'argument est dangereux. Tous ces organes se réunissent avec des Administrateurs désignés par le Ministre, avec des Commissaires du Gouvernement qui peuvent à tout moment soumettre des dossiers au Gouvernement et, si les sociétés évoquaient des propositions, c'est effectivement parce qu'elles ont été mises, pour la plupart, dans une situation impossible, suite aux décisions du Gouvernement.

Mais sa question était la suivante : il aimerait que le Ministre indique le nombre approximatif des personnes âgées concernées. Il demande de calculer l'impact budgétaire escompté, le produit des x milliers de personnes qui vont devoir payer par les y milliers de personnes concernées.

Les élus qui entretiennent ce contact permanent avec les gens sont probablement ceux qui ont reçu le plus largement la confiance au dernier scrutin d'octobre. Si pour le Ministre le prix de l'eau, l'augmentation n'est pas grave, pour eux c'est grave. Pour les personnes âgées, 36 euros, c'est important. Le Ministre banalise en disant que les personnes sous statut OMNIO ne payeront pas. Soit, mais tous ceux qui ont une petite pension ne sont pas OMNIO et ont travaillé toute leur vie. Les classes moyennes que son parti défend bec et ongles passent à nouveau à la caisse du Gouvernement de gauche. Il ne suffit pas d'emballer le bébé chaque fois, il faut assumer ses décisions. Quand le Gouvernement prive la SPAQuE de moyens et que le Ministre prétend que c'est faux, il ne peut adhérer. L'augmentation du prix de l'eau, selon le Ministre, ce n'était rien; le Commissaire vient de démontrer que c'est tout le contraire. Maintenant, ce sont les TEC. Il n'accepte pas cette fuite par rapport aux responsabilités. Le message diffusé avec l'accord du Ministre était que le billet des TEC allait diminuer. Cela est faux, archi faux : les tarifs vont diminuer dans certains endroits, pour certains cas, un peu comme des publicités mensongères de certaines sociétés privées où quand l'on voit la première page du papier on a l'air de faire une affaire extraordinaire. Quand tout est lu, en fait, on se retrouve « dindon de la farce ». Un Gouvernement ne peut pas agir de la sorte. Il voudrait des précisions par rapport à cela, ce n'est pas une surprise. Quand le Ministre défend son budget, il vient avec ses dossiers. Le « Ministre des bus », même sans contrat de gestion, même sans service minimum, au moins il doit venir avec les éléments de vérité par rapport à ce qui est présenté.

M. Borsus pose des questions dans la discussion générale concernant les personnes âgées. Sur le montant lié aux personnes âgées, il a évoqué ce point-là dans sa première intervention. Il aimerait bien, même si on résume ses propos, même si le budget est difficile, qu'on ne le bâcle pas quand même.

M. le Ministre déclare que pour la question de M. Borsus sur les engagements sociaux, les montants prévus précédemment au budget étaient de 32 millions d'euros. Pour l'année 2013, quand le Commissaire parle de 36,8 millions d'euros, cela fait près de 5 millions de supplément; le Membre calcule rapidement que les 27 millions d'euros, après quelques années, sont consommés, on est ici sur une durée bien au-delà...

C'est jusqu'à épuisement des engagements, mais cela porte, s'il se rappelle bien, jusque 2025, les montants variant chaque année. Il peut remettre le tableau budgétaire fourni lors de la présentation du décret, avec une estimation qui se situe bien au-delà des 27 millions sur la totalité de la durée de l'engagement. En tout cas, pour cette année, cela représente 5 millions de plus.

Pour ce qui concerne les 36 euros, il est prévu que ce soit d'application à partir du 1er juillet. Il est prévu également, mais là on rentre dans les modalités d'application par les TEC directement qui gèrent la billettique, qu'il y ait paiement d'un forfait annuel pour ce mécanisme, tenant toutefois compte du fait que la gratuité est bien maintenue pour l'ensemble

des statuts sociaux et donc des statuts BIM et OMNIO. Cela représente environ 320 000 personnes qui disposent ou ont disposé de cette carte, mais tout dépend de l'usage fait des transports en commun, ce qui est personnel et variable, et donne droit à un libre parcours général sur le réseau. Pour un usager régulier, cela reste une contribution extrêmement modeste. Pas moins de 120 000 personnes, ce n'est pas négligeable, seraient concernées par l'exemption de paiement des 36 euros, soit une importante proportion des 65+ qui conservent la gratuité intégrale en raison de leur statut BIM ou OMNIO. M. le Ministre précise qu'il s'agit de 320 000 qui pourraient être concernés par le paiement de la contribution et 120 000 par le statut BIM – OMNIO.

Et de préciser que c'est ce qui permet que d'autres augmentations n'aient pas lieu puisqu'il rappelle que tout cela se fait dans un contexte où l'ensemble de la tarification, la recette liée au tarif augmente moins que l'indexation. La logique normale – dans d'autres services publics de transports en commun, on augmente plus que l'indexation cette année – est d'augmenter moins que l'indexation, tenant compte principalement de la réforme tarifaire, déjà complexe en soi, et qui produit des effets variables. Il rappelle aussi que si l'on compare, par exemple, au billet de base à Bruxelles ou en Flandre, la Wallonie reste accessible, avec des montants inférieurs.

M. Borsus calcule rapidement que ce sont donc 11,5 millions prélevés sur les personnes âgées.

M. le Ministre indique que c'est ce qui permet, par exemple, que les chômeurs de 20 ans disposent désormais d'un tarif réduit sur les bus. Le tout est de voir cela globalement dans le cadre d'une réforme tarifaire globale.

M. Borsus relève qu'il y a un glissement tarifaire sur le compte de personnes qui ont travaillé toute leur vie, à moins qu'ils n'aient le statut VIPO – OMNIO.

M. le Ministre précise que ceux qui ont travaillé dans leur vie et qui ont des revenus paient une contribution extrêmement limitée pour pouvoir bénéficier d'un service transports en commun général sur l'ensemble de la Wallonie. Il trouve que c'est une bonne chose.

M. Borsus relève que M. le Ministre considère cela bien, mais quand M. Desgain aura été expliquer l'augmentation du prix de l'eau aux mêmes personnes et puis qu'il va leur dire que pour prendre le bus, il faudra encore compter 36 euros… C'est vraiment un budget indolore selon le Ministre ? Il a pris connaissance de la communication du Ministre du Budget dans la presse le matin même : « Ce budget est indolore ».

M. le Ministre indique, pour sa part, n'avoir jamais dit cela.

M. Borsus indique ironiquement que ce n'est pas indolore dans son département.

M. le Ministre répond que ce n'est indolore nulle part et pour personne.

M. Borsus indique que le travail budgétaire sert aussi à cela. À la lecture de l'exposé général, le Commissaire relève qu'il faut arracher les informations, grâce à M. Senesael, ou à d'autres, par exemple sur la SPAQuE. Quand le budget du Ministre est mis à nu, les gens souffrent et ce n'est pas du tout qu'en apparence. Il comprend mieux pourquoi les informations sont envoyées à la Cour des comptes très tard.

M. le Ministre se demande si le Commissaire souhaite que l'on n'indexe pas les tarifs et qu'on ait une perte de recettes structurelles de la SRWT en augmentant la dotation publique de manière plus importante encore. Il souhaite comprendre quel est le modèle du Commissaire.

M. Borsus répond très positivement à sa demande. C'est une ouverture rare de la part d'un Membre du Gouvernement. Si la proposition de M. le Ministre est de se mettre autour de la table pour réécrire son budget, il y répond favorablement et immédiatement.

M. le Ministre réfute avoir proposé cela. Il souhaite connaître la proposition du Commissaire ?

M. Borsus répond favorablement, immédiatement; il ne faut pas 5 ans pour négocier un contrat de gestion. Et le Ministre n'aura pas à répondre aux questions de sa majorité parlementaire, du genre de « tiens, cela coûte combien, le SDER ? Vous en êtes où, finalement ? Vous n'êtes encore qu'à l'évaluation, regardez un peu l'addition, ou « où en êtes-vous avec le contrat de gestion, vous l'avez promis dix fois ? ». Le Commissaire se dit prêt à discuter; que le Ministre convoque ses experts budgétaires; il est prêt à retravailler le budget pour qu'effectivement, il n'ait pas en même temps tous ces impacts que petit à petit, il faut arracher, pour savoir exactement ce qui se trame dans son département.

M. le Ministre indique que dans le plan tarifaire global, il n'applique pas l'indexation et donc, il épargne, pour une certaine proportion, la répercussion sur les tarifs de l'augmentation du coût de la vie général. De même, il fait notamment en sorte que l'ancienne formule « Lynx », une formule où les jeunes étudiants de 12 à 24 ans fréquentant un établissement de la Communauté française avaient un tarif à 50 %, soit étendue à l'ensemble des jeunes de 12 à 24 ans. Par exemple, des personnes sans emploi ou à très faible revenu de moins de 24 ans pourront bénéficier de ce tarif préférentiel aussi.

La réforme, au global, a des effets multiples parce qu'il y a la réforme tarifaire, globalement avec des augmentations et des diminutions, une simplification des tarifs et par ailleurs, qui n'applique que très partiellement l'indexation et vise à ce que socialement, les plus dépourvus soient immunisés des hausses.

En ce qui concerne le budget, M. Borsus relit l'article paru ce matin et relève avec étonnement une petite phrase, prise au hasard, dans les déclarations du Ministre du Budget « Même les Flamands se rendent compte que la Wallonie progresse bien et que les chiffres sont bons chez nous ».

Indépendamment de cela, le Commissaire comprend bien : il ignore si c'est la philosophie de tous ici, mais de manière à étendre la réduction, la formule Lynx à ceux qui ne vont plus à l'école, à ceux qui sont en décrochage scolaire, le Ministre va demander à 320 000 retraités de, dorénavant, payer leur bus. C'est tout à fait l'inverse de ce qu'il souhaite. Il se dit vraiment opposé, à ce que le Ministre s'en prenne aux personnes âgées, envers lesquelles il estime que sociétalement, l'on a un devoir de respect particulier. Celles et ceux qui ont porté, parfois dans des conditions extrêmement difficiles, notre Région, méritent notre reconnaissance. Selon lui, un budget qui s'en prend à ce point d'une part, à l'eau, produit de première nécessité, et donc à M. et Mme tout le monde, et de façon aussi ciblée à 320 000 personnes âgées, il ne peut l'accepter, il le combat avec la dernière des énergies. Et si le cdH adopte ces mesures, c'est son choix, mais il faut dire : « pour étendre aux personnes qui ne vont plus à l'école des formules de réduction tarifaire, on a fait le choix de ponctionner nos aînés, sauf les OMNIO ». C'est cela, le budget. C'est cela que soutient le cdH ? Il souhaite qu'on soit clair, le MR ne veut pas de cela. Et de lancer un appel au Ministre : à la SRWT, avec ses Commissaires, ses Administrateurs, avec son budget, avec le contrat qu'il finira quand même un jour par présenter, le Gouvernement a tous les outils en mains. Il lui demande de revenir sur ce point, pour ne pas que les pénalisés de ce budget wallon soient nos aînés.

M. Desgain indique que M. Borsus fait des raccourcis qui choquent. Il trouve que le tarif Lynx pour des jeunes qui ont entre 12 et 24 ans et en recherche de travail est une mesure sociale. Dire que ce sont les personnes qui ont une pension, qui ont travaillé qui financent cette réduction, il n'en voit pas le sens. Non, ce n'est pas un transfert d'un à l'autre, ce sont des mesures décidées dans le cadre d'une tarification budgétaire. Cela a tout son sens de permettre d'avoir un tarif réduit, au demeurant significativement plus élevé que le tarif pour les personnes âgées – les 36 euros – qui offre un libre parcours sur l'ensemble du territoire alors que le Lynx est limité à une zone et 40 % de réduction par rapport au tarif plein. On ne peut parler de transfert d'une caisse dans l'autre. De grâce, pas de raccourci sur ces questions, ce n'est pas correct. Les 2 mesures ont des raisons et des impacts différents.

Mme Cremasco souhaite surenchérir sur les propos de son collègue, M. Desgain. La Commissaire trouve stigmatisant notamment pour des gens qui sont dans une difficulté importante, pour les chômeurs, pour les jeunes, le propos de M. Borsus, qui sait très bien qu'effectivement, ce n'est pas un transfert de l'un vers l'autre et foncièrement, la notion de solidarité et de vision transversale telle que M. le Ministre l'a rappelé est complètement inexistante dans le propos de M. Borsus. La Commissaire se dit choquée.

M. le Ministre souhaite faire acter que les propos de M. Borsus sont faux. Il s'agit évidemment d'une globalité. Il n'est pas question de financer les 12-24 ans par la cotisation sur les 65+. Il s'agit d'un équilibre global dans lequel par exemple les usagers des zones rurales vont avoir des fortes diminutions de leurs tarifs. Et d'expliquer qu'à partir du moment où il y des trajets courts (1 à 2 zones) et des trajets de plus de 3 zones, l'on va avoir un tarif unique entre les 3, 4, 5, 6 zones et plus. Ceux qui aujourd'hui ont un tarif 6 zones paieront nettement moins; ce sont les habitants des zones rurales. La perte de recettes se situe là et à côté de cela, il y a effectivement la contribution des 65+, il y a le coût des Lynx, le tout s'intégrant dans une grille tarifaire globalement équilibrée et assez compliquée à établir. Elle s'équilibrée en appliquant une hausse inférieure à l'indexation. Il y a donc des plus et des moins à différents endroits, mais il est totalement faux de dire que ce seraient les personnes âgées qui contribuent pour couvrir les Lynx.

M. Borsus précise qu'il n'y a évidemment aucun propos de quelque nature qui soit stigmatisant. Il rappelle que M. le Ministre justifiait lui-même dans sa réplique le fait que ces déplacements de masses budgétaires, c'était notamment pour prendre en charge les réductions de type Lynx étendues aux moins de 24 ans et donc notamment aux personnes en recherche d'emploi. Il n'a fait que poser la question en disant « quelles sont les masses budgétaires ? ». C'est précisément la question qu'il souhaite poser parce que plus on discute avec M. le Ministre, de ce qui exactement va se passer en termes tarifaires au TEC, moins on a une vision globale de ce qui se trame. À défaut de contrat de gestion, le commissaire souhaite que M. le Ministre puisse en toute transparence dire à quelle sauce on va « être mangé » à la suite des diverses réformes qui concernent les tarifs, les zones, les TEC. On a déjà appris que les personnes âgées non-OMNIO vont devoir contribuer à concurrence de 11,5 millions d'euros. Pour autant qu'elles utilisent le bus, il reprend les chiffres de M. le Ministre, cela représente 320 000 personnes.

Le Commissaire suppose qu'il n'a pas pris en compte les personnes qui n'utilisent pas le bus. Il souhaite avoir une information précise de la situation dans la mesure où cela concerne des dizaines de milliers de personnes. En ce qui concerne les zones, M. le Ministre indique que les bénéficiaires sont les ruraux. Qu'en est-il des réorganisations de lignes, *et caetera ?* Le Ministre prétend que ce sont les bénéficiaires Lynx, les demandeurs d'emploi de moins de 24 ans et qui ne sont plus étudiants, qui seront les grands bénéficiaires de cette opération. Le Commissaire souhaite donc avoir une vision claire sur le sujet.

L'information reçue, notamment sur ces 320 000 personnes qui vont payer 36 euros, est tellement sidérante qu'il sollicite une suspension de séance de manière à avoir une concertation. Le Commissaire souhaite amender ce budget et souhaite avoir une concertation à ce sujet. Il indique que les amendements du groupe MR seront ouverts à d'autres cosignataires.

M. Senesael souhaite apporter son point de vue, un peu différent de M. Borsus, au débat. Il pense que l'objectif poursuivi est celui d'une tarification nouvelle qui tienne compte d'une meilleure ou d'une plus juste solidarité qu'elle soit intergénérationnelle, rurale, urbaine, qu'elle soit au niveau de celles et ceux qui sont les plus fragilisés. Il faut le voir dans sa globalité. Les divergences de vue qui peuvent apparaître viennent de l'état de l'analyse et de la pertinence de cette analyse.

M. Borsus demande si M. le Ministre est en mesure de fournir les informations sollicitées. Sinon, le Commisaire suggère de passer à une DO moins problématique, pour laisser le temps à M. le Ministre de donner une vraie image du paysage financier des TEC et de ce qui attend les concitoyens.

M. le Ministre n'a pas d'inconvénient pour présenter plus précisément la grille tarifaire. Elle est complexe, il ne peut donc pas la donner à ce stade, mais il est tout à fait disponible. L'information ne se trouve pas en tant que tel dans le budget. Il s'agit d'une décision du Gouvernement sur les tarifs, prise il y a quelques semaines. Les principes sont ceux évoqués. Ils sont simples. Il y a d'une part une grande simplification 1 ou 2 zones, à partir de 3 zones, et plus de 3 zones rapides. Il n'y a plus que 3 tarifs, qui se déclinent en billets, en abonnements et cartes. Par ailleurs, le système Lynx évolue vers le système 12-24, ainsi que, effectivement, la contribution des 65+. Si M. Borsus en souhaite le détail, le Ministre tient à sa disposition le tableau détaillé et les chiffres précis.

M. Borsus remercie M. le Ministre de cette disponibilité. Il souhaite effectivement disposer de la note au Gouvernement complète sur le sujet.

M. le Ministre déclare que l'information, c'est la décision du Gouvernement. Le Commissaire connaîtra la décision du Gouvernement.

M. Borsus demande s'il y a des secrets dans la note du Gouvernement ?

M. le Ministre signale que ce n'est pas une question de secret, c'est une question de principe.

M. Borsus demande ce qui est confidentiel dans une note ?

M. le Ministre dit que ce n'est pas une note publique.

M. le Président signale que le Commissaire aura l'information dès que M. le Ministre la lui donnera. Il considère la discussion close.

RECETTES

DO 14 – DGO2 MOBILITÉ ET VOIES HYDRAULIQUES.

Pas de remarque ni de prise de parole.

DO 15 – DGO3 AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DO 16 – DGO4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE

M. Senesael constate une hausse de la taxe sur la mise en CET. Il n'ignore pas que cette hausse aura un impact sur les communes et donc, sur le coût-vérité à facturer aux ménages wallons. Quel sera l'impact de cette hausse pour un ménage moyen ?

M. le Ministre n'ignore pas que les intercommunales ont déjà envoyé aux communes les prévisions pour le budget 2013 en matière de déchets. Inévitablement, les communes ne sauront pas implémenter cette mesure dans leur budget 2013. Or, si elles ne respectent pas le coût-vérité, elles s'exposent à des sanctions. Le Ministre peut-il lever les sanctions éventuelles pour une mauvaise estimation du coût-vérité par les communes en 2013 ou comment cela va-t-il se passer de manière pratique ?

M. Borsus voudrait tout à fait s'associer aux propos de son Collègue en l'espèce. Il demande si le Gouvernement a tranché une bonne fois pour toutes les différences d'interprétation concernant les différents paramètres à mentionner dans le coût-vérité ? Premier élément.

Deuxièmement, les Commissaires ont besoin d'un minimum de prévisibilité, parce que la main gauche du Gouvernement ne doit pas ignorer ce que la main droite fait et inversement. Pourquoi ? La main gauche c'est notamment le Ministre de tutelle des pouvoirs locaux, qui écrit : « Les budgets doivent être prévus pour telle date, communiqués pour telle date, ils doivent être accompagnés de telle pièce justificative, ils doivent être soumis à la tutelle, ils doivent respecter un certain nombre de principes. On a de l'autre main, un autre membre du même Gouvernement qui amène un certain nombre d'éléments qui modifient ou en tout cas crée l'incertitude concernant ces paramètres en ce qui concerne la gestion communale. Pour le vivre très concrètement, c'est probablement ce qui permet au PS et au MR d'avoir une vision aussi pragmatique, c'est de voir au niveau local notamment au niveau exécutif, le résultat de mesures prises au niveau régional notamment. C'est un réel casse-tête pour les intercommunales, comme pour les villes et communes.

Il souhaiterait que le Ministre clarifie les choses en termes de calendrier, d'interprétation de ce qu'on met ou ce qu'on ne met pas dans les éléments acceptés pour le coût-vérité ?

M. Senesael voulait raccourcir le débat parce que d'autres priorités ont été signalées, mais il voudrait ajouter un point. On le sait depuis quelques semaines, les Régions et le Fédéral n'ont pas la même analyse quant aux recettes à percevoir des ventes de quotas de CO_2. Quel montant le Ministre a-t-il provisionné pour 2013; ce montant est-il compatible avec ce que le Fédéral inscrit dans son budget ? C'est là l'hiatus entre les 2 niveaux.

Art.36.14 Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés

Mme de Coster-Bauchau voulait revenir sur la taxe SAED dont il a déjà été largement débattu lors du budget 2012, qui prévoyait une recette de 1,1 million d'euros. Le présent budget reprend une diminution de près de 50 %, avec une recette de 600 000 euros. Comment le Ministre explique-t-il cette diminution ? Elle savait, et la Cour lors du budget précédent n'en a pas parlé, visiblement faute d'avoir eu le temps d'étudier la question, que l'écart entre les montants perçus et les enrôlements, résulterait des modifications d'éligibilité de cette taxe, puisqu'elle était suspendue dans un arrêt du Gouvernement qui avait prescrit le réaménagement et modifié le périmètre.

On sait qu'il y a des recours importants puisqu'on a à fin 2012 des dossiers et droits à recouvrer pour 4,7 millions euros. La Commissaire voudrait savoir où l'on en est dans cet important arriéré. Une fois encore, on voit que dans ce décret budgétaire, en ses articles 29 à 35, on modifie substantiellement le décret du 27 mai 2004 qui instaurait cette taxe. Différents dispositifs avaient été modifiés en 2012 et à nouveau, on remodifie la superficie et le périmètre de la parcelle cadastrale, qui doit aujourd'hui monter à 5 000 m^2 et la superficie des immeubles bâtis qui doit couvrir minimum 50 % de la surface de la parcelle. Cela passe subrepticement dans le décret budgétaire, on peut se demander où est la bonne gouvernance; c'est un peu court comme façon de procéder.

Le Ministre met comme justification pour ce revirement important, cette réforme de 2011 qui suscite trop de difficultés. C'est vraiment un constat navrant, lamentable de cette politique.

Elle demande que le Ministre fasse le point sur cette situation, surtout afin de savoir où en est dans l'arriéré, parce que 4,7 millions d'euros, il faudra sans doute *in fine* les payer et peut-être bien plus.

M. le Ministre signale que concernant l'impact de la taxe CET sur les communes, il n'y en a pas puisque les ordures ménagères brutes sont interdites dans les CET, donc, il n'y a pas de répercussion directe sur les citoyens; cela concerne d'autres types de déchets.

Concernant la question de M. Borsus sur le coût-vérité, il ne voit pas l'objet de sa question puisque l'arrêté qui régit le coût-vérité figure les recettes et les dépenses admissibles. M. Borsus demande-t-il quelque chose de précis par rapport à cela ?

Sur la question de la taxe SAED, effectivement, l'estimation se révèle un peu optimiste. Les montants ont été revus, mais le système se met en œuvre progressivement, les comportements s'ajustent aussi forcément. Avec les taxes, il est assez difficile d'avoir une estimation précise des rendements; par ailleurs cette taxe est assez difficile à mettre en œuvre puisqu'il y a des questions de bases de données, de repérage, d'organisation des contacts avec les propriétaires, de visites de sites, le tout se mettant en place progressivement. Les administrations organisent les choses et de manière plus réaliste, les montants escomptés pour cette recette ont été revus.

Concernant la mise aux enchères des quotas de CO_2, il suppose que M. Borsus a bien perçu que le Gouvernement ne faisait pas ce que fait le Fédéral...

M. le Ministre indique qu'il n'a pas provisionné de montants provenant de la mise aux enchères des quotas de CO_2. Or, des montants arriveront via le Fonds Kyoto. Ces montants ne seront pas versés au budget général. Ils seront affectés effectivement à des actions liées au Fonds Kyoto.

La répartition du montant n'existe pas encore puisqu'il n'y a pas encore de décision au Fédéral, mais il considère comme le Fédéral le fait qu'il y aurait un montant de 50 millions, soit un quart de la recette, seulement. Il ne connaît pas le prix des enchères. Le Ministre fait remarquer que le Fédéral n'a quasiment aucune compétence en matière d'actions à mener pour le climat. *A priori*, on peut considérer que c'est à tout le moins prématuré et certainement exagéré comme estimation. L'essentiel de la recette devrait revenir aux Régions. Quoi qu'il en soit, il doit y avoir un accord entre les Régions et le Fédéral à ce sujet, ce qui, pour l'instant, n'est pas le cas parce que le Fédéral n'a pas vraiment été extrêmement actif sur l'organisation du *burden sharing*, pas plus que sur la clé *fast start*, les projets sur lesquels on investit dans les pays du sud à très court terme, ou que ce soit encore sur le partage des objectifs de réduction des émissions de CO_2 ou d'énergie renouvelable. Toutes ces questions sont pendantes et doivent aboutir à un accord entre le Fédéral et les Régions, sous coordination du Fédéral, en l'occurrence du Ministre Wathelet. M. le Ministre espère que ces discussions auront lieu prochainement.

Pour ce qui le concerne, il n'a pas prévu de recettes à ce stade. Il attend la discussion. Sachant qu'il s'agit d'une recette affectée au Fonds Kyoto, cela n'aura pas d'impact sur le reste du budget.

M. Senesael relève donc qu'il n'y aura pas une ligne budgétaire dédicacée à cette recette dans le budget de M. le Ministre.

M. le Ministre répond qu'il en va ainsi pour l'instant. Une recette arrivera dans le Fonds Kyoto. À un moment donné, lorsqu'il y aura un accord sur la répartition avec le Fédéral, dans les recettes structurelles, qui seront affectées, un peu comme pour le Fonds de l'eau, le budget du Fonds Kyoto sera utilisé à des actions liées à son objet. Il s'agit d'un budget indépendant.

M. Senesael demande si cela interviendra en 2013 ?

M. le Ministre répond que l'accord serait souhaitable dans les prochains mois.

M. Senesael indique être particulièrement intéressé par cette thématique.

En ce qui concerne les recettes et plus particulièrement des SAED, **Mme de Coster-Bauchau** indique que M. le Ministre a déclaré qu'il y a des difficultés de mise en œuvre, qui dépendent de divers facteurs.

La Commissaire souhaite savoir pourquoi on n'a pas prévu moins de recettes et surtout avoir l'état de l'important arriéré des 4,7 millions d'euros arrêté au 31 décembre 2010. Où en est-on en 2012 ? Il relève que ce sera chaque année plus difficile à mettre en oeuvre si M. le Ministre modifie chaque année le décret budgétaire en modifiant les dispositifs. Une fois, on parle d'une parcelle de 1 000 m^2, puis de 5 000 m^2. On parle de superficie des immeubles différentes. Les communes doivent pouvoir lever des centimes additionnels en 2012. On ne dit plus aujourd'hui si elles le peuvent ou non. En travaillant de cette manière, la mise en œuvre sera encore plus difficile.

Mme de Coster-Bauchau fait référence au cavalier budgétaire SAED. L'arriéré s'élève à 4,7 millions au 31 décembre 2010, avec une série de recours administratifs par rapport aux enrôlements. Et de préciser que cela se trouve dans la DO7, recettes courantes, page 15, puis dans les cavaliers budgétaires à la page 4, chapitre IV – dispositions relatives aux SAED.

M. Borsus appuie la demande de sa collègue. Il souhaite y voir clair. Quel est le contentieux ? Combien y a-t-il de recours ? Quels sont les montants perçus

Le Commissaire souhaite un tableau complet de la vie de cet article et de toutes les opérations au budget.

M. Borsus rappelle qu'il avait sollicité M. le Ministre sur une série de questions. M. le Ministre a-t-il pu obtenir les réponses ? De plus, concernant les taxes SAED, il est également intervenu sur le sujet conjointement à Mme de Coster-Bauchau, et souhaiterait obtenir réponse sur les montants repris dans les documents budgétaires.

M. le Ministre répond tout d'abord sur les SAED. Il a repris les différents montants et encours. En réalité, les créances totales cumulées de 2005 à 2012 représentent 6,8 millions euros. De cela, il y a eu un dégrèvement de1 million, définitivement retiré comme non récupérable. Des recettes ont été perçues à hauteur de 700 000 euros, ce qui montre que le système ne fonctionne que moyennement bien. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a modifié le système en 2011, notamment en réduisant la superficie de 5 000 à 1 000 m^2.

Les créances résiduelles, de 2005 à 2012, représentent 5,1 millions d'euros. Et de rappeler que sur cet aspect, ce sont essentiellement la DGO7 et le Ministre du Budget à la manœuvre. La décomposition des 5,1 millions euros est la suivante : 1,2 million au titre de contentieux judiciaire, 2 millions sont suspendus, car concernés par un périmètre SAR et 1,9 million sont théoriquement recouvrables, dont l'administration poursuit le recouvrement autant que possible.

M. Borsus ne comprend pas très bien, si ce n'est que la situation est apocalyptique, puisque seul un dixième de ce qui était escompté est effectivement perçu. Le Ministre peut-il faire la distinction entre la première liste et la deuxième liste des montants qu'il vient de citer et, d'autre part, préciser ce qui relève des enrôlements successifs ? Les montants communiqués reprennent-ils les enrôlements de 2011, de 2012 ?

M. le Ministre confirme que ces chiffres couvrent la période de 2005 à 2012.

M. Borsus demande au Ministre de communiquer le détail par année.

M. Ministre ne dispose pas du détail par année. Il pourrait le communiquer, en allant rechercher dans les budgets précédents ce qui vient de quelle année. De cela il ne dispose pas sous la main. Le chiffre indiqué représente effectivement la somme des enroulements de 2005 à 2012.

M. Borsus voudrait être certain de bien comprendre, puisque les sommes sont colossales. Depuis 2005, 6,8 millions d'euros auraient dû être perçus. De ce montant, on a perçu effectivement 700 000 euros, soit un peu plus de 11 % des montants inscrits aux budgets successifs.

M. le Ministre le confirme.

M. Borsus dit que pour les 89 % restants, un million a été retiré au titre de montants irrécupérables.

M. le Ministre confirme ce chiffre.

M. Borsus suppose que le solde a été versé au contentieux.

M. le Ministre répond que non. Il reste 5,1 millions à percevoir, avec plus ou moins de certitude, qui se répartissent en 3 parties : 1,2 millions au contentieux, 2 millions suspendus parce que repris au périmètre des SAR (ces montants, en principe, ne sont plus recouvrables, mais sont maintenus à l'encours), et 1,9 million, au titre de solde théoriquement recouvrable, en fonction des dossiers individuels.

M. Borsus en déduit que, sur le total de 6,8 millions, les montants de 1 million (irrécupérables) et de 2 millions (périmètre SAR) ne seront pas perçus.

M. le Ministre indique que c'est pour cette raison que le Gouvernement a voulu changer le système.

M. Borsus demande ce qu'il en est si les contentieux aboutissent. Vu les importants montants en jeu, les entreprises « bataillent » jusqu'au bout des procédures.

M. le Ministre renvoie vers son Collègue qui gère le contentieux. Cela dépend des situations. Il ne connaît pas les frais engendrés par le contentieux.

M. Borsus demande quelles recettes le Ministre prévoit pour 2012 après ajustement, et pour 2013, compte tenu de tout ce que l'on voit ?

M. le Ministre répond que le tableau des recettes prévoit 600 000 euros pour 2013, contre 1,1 million en 2012.

M. Borsus constate donc que le Gouvernement a prévu de percevoir 1,7 million pour les 2 années 2012 et 2013, alors qu'il n'a effectivement perçu que 700 000 euros depuis 2005.

M. le Ministre répond qu'entre-temps, le système a été changé.

M. Borsus n'ignore pas que cela a bien été changé dans le décret.

M. le Ministre indique que pour cette raison, 1,1 million était prévu à l'origine pour 2012, et que l'ajustement a réduit ce montant à 600 000 euros. En attendant, l'on est nettement plus loin qu'il y a un an. Désormais, les modalités de mise en œuvre sont prêtes, après avoir travaillé sur les banques de données et avoir mené des opérations de terrain. Les choix opérés ont conduit à modifier les paramètres, en passant de 5 000 à 1000 m^2. Le constat de départ était que le mécanisme ne fonctionnait pas, parce qu'il portait sur de très grands terrains et aboutissait à de très grandes sommes, qui la plupart du temps se trouvaient en contentieux. En diminuant la superficie, on a fait le pari, qui doit se vérifier avec les faits qu'il fallait aussi viser des terrains plus petits, qui impliquent des taxes moins élevées. C'est ce que nous avons décidé il y a un an, mais la mise en oeuvre est vraiment progressive. C'est la raison pour laquelle en 2012 est prévue une recette de 600 000 euros, sans que le Ministre ne puisse dire si on en fera 400 ou si on en fera 700 ! C'est un nouveau système, il faudra voir son efficacité. Mais sur le passé, M. Borsus a raison, c'est pour cela que le Gouvernement a voulu changer le système.

M. Borsus a l'impression, tant mieux pour notre âge à tous, de rembobiner notre débat budgétaire d'il y a un an. Où vous nous disiez il y a un an, au moment de proposer la modification budgétaire, vous nous disiez cela ne va pas ! Le contentieux est trop important. Les banques de données, bases de données ne sont pas actualisées. Il faut donc qu'on adapte notre dispositif réglementaire et décretal. Le MR, à la différence de la majorité, n'a pas suivi le Ministre dans ce raisonnement. Il tourne la page d'il y a un an. Vous nous décrivez *grosso modo* que vous percevez maximum 11 % de tout, de tout l'antécédent depuis 2005. Et aujourd'hui vous venez nous affirmer ici, je modifie à nouveau, Union wallonne des entreprises, Fédération des entreprises de Belgique, union des classes moyennes, systématiquement un des créneaux de leurs convictions, c'est de dire nous souhaitons un minimum de stabilité.

M. le Ministre ne remodifie pas ce qui a été décidé l'an dernier, sauf à la marge. La réalité c'est que cela ne s'est pas vraiment concrétisé dans les recettes. Le Gouvernement espère que cela se concrétisera en 2013 et modifie légèrement à la marge, mais le principe de base décidé l'an dernier, des montants moins importants sur des superficies moins importantes, ce principe est consolidé.

M. Borsus ne comprend pas très bien. Il avait le sentiment qu'il y avait des changements : l'article 29 traite de parcelles cadastrales de 5 000 m^2 carrés au lieu de 1 000 précédemment ? Est-ce cela que le Ministre considère comme une modification à la marge ? Ou il ne parle pas de la même chose. La superficie des immeubles bâtis occupe minimum 50 % de la surface au lieu des 25 % inscrits précédemment.

M. le Ministre répond que non. La raison est que l'on doit les reprendre parce que c'est un décret annuel, à l'instar de l'année passée.

M. Borsus note que ce ne sont plus les mêmes dimensions.

M. le Ministre répond que les chiffres de 5 000 et 1 000 sont les mêmes chiffres que l'année passée.

M. Borsus demande au Ministre, très précisément, à partir de combien de m^2 la taxation va s'appliquer ?

M. le Ministre répond que c'est à partir de 1 000 m^2.

M. Borsus le note et demande dans la foulée, à l'avenir, à partir de quelle surface bâtie ? Il lit dans la justification l'article 29, la réforme de 2011 du Ministre Henry, qui suscite...

M. le Ministre répond qu'il n'y a pas de limite de surface bâtie, pour autant qu'existe un bâtiment sur le site.

M. Borsus insiste sur cette question d'à partir de quelle surface bâtie, parce que dans la justification, il lit que l'alinéa ajouté pour le décret budgétaire est supprimé car il suscite trop de difficultés d'application. Quel alinéa est supprimé ?

Le Commissaire revendique le droit de ne pas comprendre et le droit de poser des questions dans le débat budgétaire. Il lit page 4, article 29 dispositions relatives aux SAED. Justification : l'alinéa ajouté par le décret budgétaire du 15 décembre 2011 est supprimé. Tout Parlementaire, de la majorité ou de l'opposition se dit, tiens, on supprime un alinéa d'un alinéa qu'on vient d'approuver le15 décembre 2011. Et ensuite, le Ministre justifie lui-même en disant qu'il suscite trop de difficultés. Lequel est supprimé, finalement ?

M. le Ministre répond que c'est une des modifications que l'on opère…

M. Borsus demande au Ministre quel alinéa est supprimé ?

M. le Ministre répond que c'est le troisième alinéa ajouté dans l'article correspondant du décret budgétaire de l'année passée. Il le modifie à la marge. L'alinéa n'est plus dans le texte puisqu'on ne le reprend pas. Les principes de base décidés l'année passée sont confortés ici. Ce sont des modifications à la marge de la modification principale faite l'année passée.

M. Borsus répond que c'est du « bidouillage ».

M. le Ministre répète qu'il se situe à la marge de la modification principale faite l'année passée. Il pourrait en donner l'alinéa.

M. Borsus persiste à penser que le Ministre fait du « bidouillage ». Parce qu'à la faveur du budget, il fait des cavaliers et des « machins ». C'est la meilleure façon d'attirer l'attention. N'étant pas un spécialiste, le Commissaire pose des questions. Le Ministre dit qu'un alinéa est supprimé. Lequel ?

M. le Ministre relève que M. Borsus voudrait que les choses soient stabilisées. Mais comment ?

M. Borsus entend que l'alinéa ajouté le 15 décembre 2011 est supprimé, car il pose trop de problèmes. Quel alinéa est supprimé ?

M. le Ministre répond que cet alinéa figure dans les documents budgétaires de l'année passée.

M. Borsus s'excuse de ne pas avoir pensé à prendre sa mallette de documents budgétaires de l'année dernière...

M. le Ministre indique qu'il a le même problème… Il relit la documentation maintenant qu'elle lui a été remise : la taxe reste due si les travaux ayant pour objectif de mettre fin aux causes de taxation sont exécutés sans respecter les dispositions légales qui les régissent. C'est une des modalités précises du dispositif, mais ça ne touche pas à la superficie principale décidée l'année passée et confortée ici, c'est-à-dire le passage de 5 000 à 1 000 m^2.

M. Borsus demande si ce qui est modifié par ce texte, hormis les toilettages d'alinéas évoqués, c'est de passer de 5 000 à 1 000 m^2 ?

M. le Ministre répond que c'est ce que l'on a fait l'année passée et que l'on confirme cette année, et qui est redit dans le décret budgétaire de cette année. Comme c'est un décret budgétaire qui n'a pas été transcrit dans un décret normal, il faut le reprendre dans le décret cette année.

M. Borsus essaie de comprendre l'article 29. À l'article 29, on explique qu'à l'article 2 du décret du 27 mai 2004, instaurant une taxe sur les SAED, premier tiret, le nombre 5 000 est remplacé par le nombre 1 000, le nombre 50 est remplacé par le nombre 25. Le Ministre parle de décret budgétaire, simplement pour prolonger ce qui existait, c'est ce que le Ministre vient d'indiquer. Et puis en dessous, il est mis « justification : l'alinéa ajouté », mais on ne précise pas quel alinéa ajouté par le décret budgétaire est supprimé. N'y a-t-il qu'un alinéa ajouté par le décret budgétaire ?

M. le Ministre précise que l'on parle bien ici de l'alinéa ajouté dans l'article correspondant.

M. Borsus demande si c'est clair pour tous ses Collègues? Savent-ils ce qu'ils vont voter ?

M. le Ministre précise que l'ancien article 21 prévoyait : « À l'article 2 du décret du 27 mai 2004 instaurant une taxe sur les sites d'activités économiques désaffectés, le nombre 5 000 est remplacé par le nombre 1 000, le nombre 50 est remplacé par le nombre 25 ». Est ensuite ajouté un alinéa rédigé comme suit : « La taxe reste due si les travaux ayant pour objectif de mettre fin aux causes de taxation sont exécutées sans respecter les dispositions légales qui les régissent ». Celui-là est supprimé, ou, si M. Borsus préfère, n'est pas repris, dans le décret de cette année.

M. Borsus comprend mieux. L'application fonctionnelle de cela est donc que l'exonération que le Gouvernement avait introduite, de ne pas dispenser de la taxe si les travaux étaient effectués sans les autorisations légales, cet élément saute. C'est bien cela ?

M. le Ministre répond que c'est bien cela qui est proposé.

M. Borsus demande dès lors, si, quand on a réalisé les travaux de façon infractionnelle, on est dispensé du paiement de la taxe ? Derrière ces termes, il y a des milliers d'euros pour des propriétaires, donc il faudrait simplement que l'on soit sûr. Le Commissaire ne poserait pas autant de questions si le dossier ne portait pas sur un contentieux de plus de 5 millions d'euros.

Le Ministre propose quelque chose qu'à l'évidence, il faut lire 7 fois pour comprendre, et on n'est pas sûr que chacun comprenne la même chose. Peut-on être éclairé et disposer d'un texte simple, lisible ? Un principe fondamental de droit est que chacun doit connaître la loi, nul n'est censé l'ignorer. La loi doit être compréhensible, stable dans le temps, être compréhensible pour le plus grand nombre. De surcroît, quand il y a une sanction de milliers d'euros à la clé, avec un contribuable propriétaire d'un SAED que l'on n'a pu reconvertir – parce qu'un certain nombre de ces sites sont simplement des lieux où il y a eu une activité – des drames économiques et humains peuvent intervenir. Faut-il accepter le jargon non intelligible de la Commission *ad hoc*, ou du Parlement, et que l'on modifie à 3 reprises les termes d'imposition, à la suite de quoi un citoyen se retrouve redevable de 10 000 euros à la Région ? Et on s'étonne d'un contentieux de 5 millions d'euros ? Le contribuable propriétaire d'un SAED, souvent un ancien lieu d'emplois, d'activités, de créations, d'investissements, a lui aussi droit à être traité raisonnablement. Il a droit à avoir un texte compréhensible.

M. Desgain invite M. Borsus à relire l'article 2 du décret voté en 2004 instaurant une taxe sur les SAED, et à le lire conjointement avec l'article 29. Avec l'article 29 du décret budgétaire, la disposition est tout à fait compréhensible et claire. Elle décrit le fait générateur de la taxe et ses conditions, et modifie juste 2 paires de chiffres, la valeur de 5 000 m^2 et le chiffre de 50 qui est repassé par 25; ainsi, ce texte a toute sa cohérence et est tout à fait lisible. Le Député ne voit pas où se pose le problème.

M. Borsus avec l'alinéa qui change, s'il comprend bien, il faut dire dorénavant que sont exonérés ceux qui ont eu des constructions illégales. C'est bien cela qui est proposé ?

M. le Ministre répond que c'est bien cela qui est proposé.

M. Borsus en demande la raison. C'est un peu étonnant d'exonérer, de continuer à taxer les propriétaires de SAED dont la construction est légale, et d'exonérer ceux dont les constructions ou les propriétés seraient illégales. Quelle est la motivation ?

M. le Ministre répond que c'est en raison des effets pervers que cela peut représenter, notamment les difficultés d'application comme indique la DGO7, comme c'est d'ailleurs indiqué dans la justification.

M. Borsus mesure bien la difficulté à proposer un texte. Derrière, il y a des millions d'euros de recette pour la Région. Audacieusement, le Ministre annonce qu'il va en percevoir cette année plus que tout au long des 6 ou 7 dernières années. Seuls 700 000 euros ont été perçus depuis 2005. Le Commissaire exprime ses doutes, c'est normal. Par ailleurs, il lui semble que pour proposer une modification qui *grosso modo*, consacre le fait que si c'est illégal, il n'y a pas de taxe SAED, il doit y avoir une solide justification. S'il se permet de poser ces questions, c'est que si le Ministre interroge M^{e} Afschrift, par exemple, ou certains fiscalistes très pointus, les principes d'équité seront immédiatement évoqués devant les juridictions ainsi que nombre d'autres éléments de cette nature. Il faudrait au contraire que le dispositif du Ministre soit bétonné. Le Ministre passe par le décret budgétaire, et donc, il élude déjà le Conseil d'État. Arès le récent arrêt de la Cour constitutionnelle, il faut être culotté pour prendre des taxes et sans les bétonner juridiquement.

Nonobstant M. Desgain qui démontre qu'il est sûr de tout, le Commissaire observe les faits. Les faits sont plus têtus qu'une assemblée générale d'Ecolo !

Il demande que l'on puisse valider tout ce qui concerne les perceptions SAED. Pourquoi le Gouvernement ne touche-t-il rien des millions affichés ? Deux, pourquoi le Gouvernement propose-t-il en quelque sorte une prime aux propriétaires dans l'illégalité, ce qui est quand même fort pour un mandataire quel qu'il soit, pour un Ministre.

M. le Ministre sur ce point-là, d'abord, répète que le contentieux n'est pas directement de son ressort. Pour ce qui concerne la taxation en tant que telle, c'est tout simplement parce que la DGO7 n'est pas habilitée à vérifier la légalité des travaux de démolition, c'est simplement pour cette raison. Au départ, l'alinéa avait été prévu tel quel, mais à l'usage, il pose des problèmes de mise en oeuvre et donc, dans le décret de cette année, il n'est plus repris.

M. Borsus entend bien le propos du Ministre. Celui-ci prend le texte et puis indique en Commission qu'il plaide une nouvelle modification de son texte et des inscriptions budgétaires fantaisistes sur leurs produits. Donc, il prétend qu'il : « doit changer son texte parce que la DGO7 lui dit que ça ne va pas, parce qu'elle n'a pas la possibilité de vérifier la légalité des travaux ».

Petite mise en perspective : la Région wallonne, un Secrétariat général, des DGO... 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et puis des OIP tout autour. La Région, c'est comme un corps avec un certain nombre de bras. La DGO7 perçoit. La DGO4, par exemple, et d'autres DGO ont des capacités de contrôle, peuvent aller voir les bâtiments, les sites concernés par la taxation. La DGO7 elle dit « moi, je ne peux pas percevoir, je ne peux pas contrôler si c'est légal ».

Le Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme dispose d'une administration chargée des infractions d'urbanisme. Sauf erreur de sa part, un décret a habilité les préposés du DNF à contrôler les infractions d'urbanisme. Le Ministre dispose d'une structure, d'une espèce de *task force* qui rassemble tout ce qui est contrôle, avec une série d'outils. Et aujourd'hui, ce Ministre propose au Parlement de renoncer à taxer ce qui est illégalement érigé au titre du fait que son administration n'ayant pas la capacité de contrôler, alors, c'est une exonération, mais pour le propriétaire d'un SAED légalement construit, il faut payer. Le Ministre pense-t-il que devant une juridiction, après les commentaires échangés sur le décret budgétaire et après l'éclairage que le Ministre a apporté à sa mesure, que cela va résister à des recours ? Peut-on plaider d'absoudre eu égard à sa propre incapacité de contrôler la légalité d'une taxation ? Et le Commissaire de se tourner vers la gauche, vers les libéraux, en disant « il y a un principe d'équité fondamental ». M. Borsus veut bien se laisser convaincre par des arguments et non par un silence tonitruant et plein de doutes.

M. le Ministre demande de quel silence M. Borsus parle. Il lui a répondu que les vérifications principales en 2012 restent. Elles sont réinscrites dans le décret budgétaire 2013 puisque par définition, c'est annuel.

M. Borsus sauf l'alinéa...

M. le Ministre sauf à la marge effectivement, l'alinéa pour lequel la DGO7 n'est pas outillée pour vérifier la légalité des travaux, y compris ce que ça implique comme présences sur le terrain. Ceci étant, le Ministre peut aussi dire qu'il lui faudra de toute façon conforter définitivement ce mécanisme. Cela fait partie des questions que l'on peut rediscuter dans le cadre d'un décret à envisager en 2013, définitif alors, pour la mise en oeuvre. Mais c'est la justification qui fait que cet alinéa a été retiré. Le Commissaire peut ne pas être d'accord, mais le Ministre lui a répondu.

M. Desgain revient sur l'article 2 : « le fait générateur de la taxe est le maintien en l'état au sens de l'article 7 du décret des SAED. Par SAED, on entend une parcelle cadastrale ou un ensemble de parcelles cadastrales réunissant les conditions suivantes : d) aucune activité économique n'est plus exercée dans au moins un immeuble bâti sans que cet immeuble n'ait fait ou ne fasse l'objet d'une réaffectation ». Et on trouve un peu plus loin, toujours dans ce paragraphe d) : « n'est pas considérée comme étant exercée au sens de la présente condition, l'activité de toute personne physique ou de toute personne morale qui n'est pas en règle avec les dispositions légales qui régissent l'exercice de son activité ».

Sur cette base, le Député ne voit pas comment quelqu'un qui exerce une activité non légale sur un SAED, ou qui aurait construit sans permis, pourrait être exonéré de la disposition prévue et échapper au fait générateur de la taxe.

M. Borsus note que M. le Ministre vient d'expliquer la justification de la suppression de l'alinéa 2. Il propose de réécouter les 15 dernières minutes de la Commission et la justification. Le Ministre propose un texte, le Commissaire pose des questions sur la finalité de ce texte, d'éclaircissement tout d'abord, de compréhension ensuite, et enfin, d'opportunité politique. C'est toujours la même mécanique. Dès l'instant où le Ministre affirme « voilà pourquoi, on ne savait pas percevoir ces taxes parce que la DGO 7 n'est pas outillée pour contrôler la légalité », le Commissaire se dit « tiens, si le problème est de ne pas être outillé pour contrôler la légalité, d'autres DGO sont décrétalement habilités à contrôler cette légalité en Région wallonne ». Dont certaines qui dépendent fonctionnellement du Ministre. Ou alors, il y a peut-être une autre explication sur la suppression de cet alinéa. M. Borsus veut bien tout à fait oublier la justification donnée par le Ministre, considérer que c'est une erreur, cela peut arriver, même au niveau ministériel. Mais il demande qu'on lui donne alors la vraie justification.

M. le Président suggère de clôturer.

M. Borsus demande au Président s'il est satisfait avec les réponses reçues.

M. le Président répond qu'il organise le débat. Les questions de M. Borsus ont été posées, le Ministre a amené un certain nombre d'éléments de réponse. M. Desgain aussi. On peut encore discuter longuement, mais il faut à un moment donné « atterrir ».

M. Senesael sera très bref, tant il est vrai que les questions, pour pertinentes qu'elles soient et les réponses parfois un peu interpelantes, sèment un peu le doute; mais il a bien entendu la lecture assez claire de M. Desgain. Il ne souhaite pas passer tout l'après-midi sur ce débat sauf si celui-ci permettait une clarification dans les 15 ou 30 minutes, grâce aux spécialistes du Cabinet, pour avancer dans le débat.

M. Borsus se montre d'accord avec cette proposition.

M. le Ministre aborde alors sur la question de l'eau et des autorisations de modifications tarifaires demandées au Ministre fédéral. Il a dressé le relevé des différentes demandes en matière d'eau. D'abord, la taxation sur les captages s'applique bien aux distributeurs et donc, elle se répercute sur le consommateur lorsque les distributeurs souhaitent la répercuter, selon les modalités précises, par exemple, le 12 janvier 2012, demande de modification tarifaire de la commune de St Vith, le 7 février 2013, demande de modification tarifaire de l'association intercommunale des eaux de la Molignée, *et caetera*.

Ceci couvre à la fois ce principe d'intervention sur les captages d'eau et d'autres demandes de modifications tarifaires qui peuvent arriver par ailleurs. Par rapport à la question sur l'égalité, il n'y a pas de question sur l'égalité puisque bien entendu, la redevance sur les captages d'eau s'applique au 1er janvier, comme décidé, sur les distributeurs. Ensuite, elle

est répercutée sur la facture en fonction de la politique tarifaire spécifique de chaque distributeur, à moins de fusionner tous les distributeurs en un seul opérateur. Il n'y donc pas de question d'égalité, la redevance ne s'applique pas directement à l'usager, elle s'applique aux distributeurs.

M. Borsus relève que le Ministre indique par rapport à cela, que l'on est dans l'ajustement et qu'il a diminué les montants de la recette eu égard aux difficultés et notamment aux approbations des affaires économiques. Il répond aux questions posées dans l'ajustement. Il a donc déplacé le curseur dans le temps, pour, en 2012, enregistrer une diminution du volume des recettes eu égard, a-t-il indiqué, aux nécessités d'obtenir les autorisations d'augmentation de prix, *et caetera*. Où ce curseur a-t-il été fixé ? Qu'est-ce qui fait que le Ministre a diminué le montant attendu de cette taxe ?

M. le Ministre répond qu'il y a surtout la facturation en elle-même, qui fait en sorte qu'une bonne partie de la consommation d'eau est réellement facturée puisqu'on fonctionne par système de provisions, en récupérant l'année suivante. Donc, une bonne partie de la recette est réalisée en 2013. C'est pour cela qu'il y a un décalage dans le temps. Il n'y a pas d'inégalité entre les distributeurs.

M. Borsus demande quels sont les autres facteurs. Le Ministre dit que c'est « surtout » à cause de la facturation. Quels sont les autres éléments ?

M. le Ministre pense bien que c'est le seul facteur qui justifie le report.

M. Borsus demande si l'on va avoir une recette augmentée de l'effet retard en 2013.

M. le Ministre le confirme. Toutefois, il n'y a pas de perte, mais simplement un décalage dans le temps pour la recette 2012. Elle se retrouvera à partir de 2013. Après, évidemment, le décalage se poursuivra. Simplement, en 2013, on sera en année pleine par rapport à cette décision.

M. Borsus demande s'il ne se trouve pas de distributeurs d'eau à dire « Vous nous taxez alors que nous ne savons répercuter que quand nous avons obtenu les autorisations des Affaires économiques. Nous n'allons pas endosser la fiscalité régionale. »

M. le Ministre répond qu'il peut y avoir des avis tels que celui-là. La législation s'applique de la même façon à tout le monde.

M. le Ministre aborde les PCA, avec une question de Mme Moucheron, sur le nombre de PCA. Tous les PCA introduits à l'administration et qui répondent aux conditions, sont subventionnés; le Ministre sait combien de PCA sont introduits, mais n'a pas de relevé des PCA susceptibles d'être subventionnés mais qui ne sont pas introduits et ne sont pas subventionnés parce qu'il n'y a pas de demande introduite. Pour 2012, 17 PCA ont bénéficié d'un arrêté de subventions, soit pour l'élaboration ou la révision du PCA et/ou le rapport sur les incidences environnementales. Le Ministre estime à 5 ceux qui ne sont pas subventionnés. Là, on n'a pas de relevé exhaustif. Il n'y a pas une sélection dans les demandes. Tous ceux qui répondent aux conditions sont subventionnés.

Il y avait la question de Mme Cremasco sur le PLI. Les montants prévus visent essentiellement à mettre à jour l'outil. La difficulté, c'est qu'il s'agit d'un outil évolutif, dynamique puisqu'il s'agit du fond du plan qui remplace le plan cadastral. L'actualisation, par définition, est permanente. C'est essentiellement à cela que sont consacrés les budgets annuels prévus, même si maintenant ils sont hébergés au patrimoine.

Vient ensuite la question des frais d'études et de justice.

Pour ce qui concerne les frais de justice, des réponses relativement claires sont disponibles par rapport aux différentes AB. Pour ce qui concerne les frais d'études, c'est un peu plus compliqué parce qu'il s'agit d'une interprétation plus souple, dans le sens où il n'y a pas de définition précise d'une étude.

Pour ce qui concerne les frais de justice en aménagement du territoire, les frais d'avocats prévus en 2012 étaient de 1,138 million d'euros. Ils sont en 2013 de 1,438 million d'euros. Cela s'explique à la fois par l'augmentation des contentieux (l'Administration dresse une estimation des frais de contentieux) et, d'autre part, les frais de consultation du CWATUPE. Sur cette même AB, il y a également les jetons de présence de la CRAT et de la Commission d'agrément des experts, inchangés. Par ailleurs, une troisième cause intervient également dans cette augmentation, le changement de système et le passage d'un système de marché par rapport aux abonnements anciens.

Pour ce qui concerne ces frais d'avocats en aménagement du territoire, le contentieux administratif, le Conseil d'État, le nouveau marché, selon le nouveau système, a été passé. Un lot de 5 avocats est retenu. Autrement dit, les affaires sont attribuées à ces avocats à l'intérieur du lot. Là, on retrouve un montant forfaitaire, de 1 450 euros à 2 420 euros par dossier suivant les avocats, dans le cadre du marché passé.

Pour ce qui concerne le contentieux judiciaire, le marché est en cours; il n'est pas encore passé. Jusqu'ici, on travaille avec un forfait par dossier et un système de provision. Il est prévu de passer à un système horaire dont le prix varie entre 90 et 180 euros, suivant les avocats et suivant le marché qui sera passé.

Cela, c'est pour ce qui concerne les frais de justice.

Pour ce qui concerne les frais de jugement en aménagement du territoire, les montants passent de 235 000 euros à 1,1 million d'euros en 2013. De nouveau, c'est l'estimation de l'administration des contentieux, avec des jugements qui sont pour l'essentiel des affaires anciennes et qui aboutissent maintenant. Les impacts budgétaires sont variables d'année en année, avec, par définition, une certaine incertitude sur le montant précis.

Pour ce qui concerne les frais d'avocats et de justice en environnement, il y a à l'AB 12.02 du programme 15.02, 200 000 euros de frais d'avocats et 100 000 euros de travaux juridiques, qui sont prévus pour l'aide à la rédaction de textes législatifs. Il y a également à l'AB 30.01, l'exécution d'un jugement pour 25 000 euros qui devra peut-être être complété en cours d'année. Et puis, il y a des études en cours, essentiellement dans le domaine de l'eau, mais cela n'est plus dans les études. C'est surtout du travail de rapportage et de suivi, en application essentiellement des directives européennes qui, cumulées les unes aux autres, dans l'ensemble du secteur de l'eau, représentent un budget de 2 millions d'euros. Il s'agit là d'études qliées au fonctionnement classique de l'Administration, que le Ministre a lancées.

Il y a également les études sur les déchets, qui sont en cours dans le cadre du Plan wallon des déchets.

Sinon, il reste, concernant plus globalement les études, le SDER, avec un montant de 798 429 euros TVAC, qui figurait au budget 2011, pour lequel il ne reste que 35 000 euros en 2013, pour un accompagnement prospectif.

Globalement d'ailleurs les budgets des études en aménagement du territoire en 2012 et en 2013 sont en diminution importante, de l'ordre de 1,3 million d'euros. C'est assez logique, puisque la plupart des études ont été réalisées et financées en début de législature, en prévision.

Il en donne les différents montants, qui concernent plusieurs années budgétaires. Il ne dispose pas d'un seul total.

M. Borsus relève qu'en 2013, la diminution est sensible, avec moins 1,3 million d'euros, en gros, au total.

M. le Ministre confirme que ce montant figure aux tableaux budgétaires, mais il ne l'a pas repris tel quel. Il pourrait aller le rechercher plus précisément dans les tableaux si nécessaire.

M. Borsus répond qu'il l'apprécierait. Il aimerait connaître l'écart : s'il est en diminution sensible, de 1,3 million, il suppose que l'on vient de 4 ou 5 millions.

M. le Ministre vérifie. Il indique effectivement le SDER, comme il l'a dit, en 2011, une étude sur l'exploitation du sous-sol en cours, avec 64 000 euros engagés en 2012. La subvention annuelle de la CPDT est diminuée en 2013 de 3,25 millions à 3 millions; celle de l'Observatoire du développement territorial est maintenue à 150 000 euros; il y a un budget de 66 500 euros pour la réalisation du décret éolien et la rédaction du texte qui ont été également engagés en 2011.

Le Ministre montre ainsi que nous ne sommes pas dans des montants démesurés de manière globale.

Il en arrive aux tarifs TEC et SRWT. Les chiffres de fréquentation ne sont pas tout-à-fait corrects, mais le Ministre voudrait distribuer le texte de sa réponse à la question écrite de M. Borsus, avec tous les détails des tarifs. Il suppose que la réponse lui est bien parvenue. Quoi qu'il en soit, il peut y revenir en détail avec les ancienne et nouvelle grilles tarifaires.

Pour le reste, en ce qui concerne le 65+, c'est là qu'il y a une petite erreur tout à l'heure, le nombre de cas, on est sur des estimations bien entendu puisque le nombre de cas aujourd'hui estimés en circulation est de 320 000 cartes, pour les personnes de plus de 65 ans qui disposent d'une carte pour l'accès au réseau. Ces cartes ne sont pas renouvelables annuellement. Certes, certaines cartes ne sont plus utilisées, voire des personnes sont peut-être décédées. Elles ne sont pas mises à jour régulièrement. C'est pour cela qu'il n'y a pas de chiffres précis disponibles. Les utilisateurs réels qui auraient recours au nouveau système d'interventions forfaitaires de 36 euros sont estimés par le TEC à 160 000, dont il faut retrancher environ un tiers, soit les personnes sous statut BIM et Omnio, qui conservent la gratuité. Cela représente 110 000 contributions de 36 euros, soit 3,9 millions d'euros en année pleine, c'est-à-dire à peu près la moitié en 2013 puisque le système n'entrera en vigueur qu'au 1er juillet. Cela ne veut pas dire que les personnes ne paient que pour six mois, elles prennent leur carte pour un an, mais on considère que la totalité du public concerné ne va pas nécessairement déjà prendre sa carte en 2013, certains la prendront peut-être en 2014. Une estimation raisonnable aboutit à considérer que la moitié de la recette en année pleine, c'est-à-dire 3,9 millions euros, pourrait être atteinte en 2012. On ne se situe donc pas du tout à un montant de 11 millions d'euros.

M. Borsus rappelle que M. le Ministre a évoqué précédemment un chiffre de 480 000 personnes concernées, et maintenant, il cite le chiffre de 320 000 titulaires d'une carte, dont les utilisateurs réels sont estimés à 160 000 dont, de surcroît, une partie sera à l'avenir exonérée eu égard à leur statut social. Il souhaiterait connaître le nombre exact de personnes visées.

M. le Ministre précise qu'il s'élève à 110 000 personnes, en année pleine.

M. Borsus estime que c'est la démonstration, presque par l'absurde, de la nécessité des travaux budgétaires. En effet, les chiffres cités par M. le Ministre varient sans cesse, au gré des demandes de précisions des parlementaires. Il compte donc analyser la grille tarifaire avec beaucoup d'attention.

Concernant le budget relatif aux études, il prend bonne note que selon les chiffres approximatifs fournis par M. le Ministre, qui ne dispose pas encore de toutes les informations, notamment dans le secteur des déchets (entre autres le Plan wallon des déchets), on arrive à une diminution de 1,3 million d'euros du total du budget relatif aux études dont on doit encore fixer le montant final, à la suite de cette réduction de 1,3 million d'euros.

Deuxième élément de réaction, M. le Ministre l'évoque souvent, en ce qui concerne le Code wallon de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, il est prévu de dépenser en frais de justice et d'avocats un montant de 1,438 million euros auquel il faut encore ajouter 1,1 million d'euros de prise en charge de litiges, rien que pour les prévisions 2013. Comme M. le Ministre l'a indiqué, les litiges durent plusieurs années, mais il faut aussi tenir compte des contentieux naissants aujourd'hui, notamment dans les SAED, mais également dans d'autres matières, dont l'impact budgétaire sera transmis en héritage aux successeurs de M. le Ministre, tout comme lui-même doit partiellement gérer celui-là. Le commissaire met en exergue les sommes phénoménales évoquées, que ce soit en budgets de justice, d'avocats, de contentieux (1,1 million euros) ou d'études (étude de l'eau, du SDER, des déchets...).

M. le Ministre précise qu'on parle ici de compétences qui, globalement, représentent plus de 600 millions d'euros annuels. Il est donc normal qu'une petite partie de ce budget soit consacrée soit à des études, soit à des frais d'avocats et d'expertises. Et de rappeler qu'en 2001, son prédécesseur, le Ministre Foret, a disposé d'un budget d'études de l'ordre de 12 millions d'euros par an.

M. Borsus invite M. le Ministre à être prudent avec les chiffres.

M. le Ministre propose que l'analyse des chiffres se fasse également avec une certaine modestie. Il est normal, dans des budgets de cette ampleur, qu'il y ait l'un ou l'autre million consacré à des frais d'études pour des réformes importantes envisagées ou en cours de réalisation. Il est également normal de financer les factures liées à des contentieux qui, pour la plupart, sont un héritage de parfois plusieurs législatures, ou en tout cas de plusieurs années. C'est une question de gestion de base. Il ne voit pas très bien comment éviter ces frais qui ne sont pas des choix politiques, contrairement aux choix réels mis en œuvre par le Gouvernement, par exemple au niveau du Groupe TEC pour lequel 6 millions d'euros supplémentaires sont prévus cette année, ce qui représente beaucoup plus que les frais d'études. Il faut donc relativiser les chiffres.

M. Borsus suggère à M. le Ministre, en raison de l'austérité et de la situation budgétaire difficile, de faire appel aux experts de tout premier plan que compte son administration au lieu d'externaliser massivement le travail, afin de réaliser des économies. Il ne nie pas qu'il faille réaliser des études, gérer des contentieux, mais les montants évoqués frisent le gaspillage.

Mme Cremasco ne partage pas le point de vue de M. Borsus. Il est vrai que moins il y a de contentieux juridiques, mieux c'est pour la Région wallonne. Par contre, faire réaliser des études a toute son utilité afin de prendre position en connaissance de cause, de réfléchir sur le long terme et d'avoir une vision transversale sur des sujets complexes tels le SDER ou le CWATUPE. Elle attire par ailleurs l'attention sur le coût des études que M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, a fait réaliser sur le Schéma de développement régional, qui atteint celui des études relatives au CWATUPE.

Elle indique par ailleurs que les chercheurs font aussi partie de la classe moyenne et que leur fournir du travail est une bonne chose. Elle juge le discours de M. Borsus complètement déplacé, surtout au vu du montant des budgets consacrés aux études relativement au budget global de la Région.

Comme M. Borsus, elle trouve que la question des tarifs du TEC est très intéressante. Elle se demande par ailleurs s'il a déjà reçu la réponse à sa question écrite. Quand elle lit la réponse du Ministre à cette question, qui mentionne que la généralisation du tarif réduit à tous les abonnements souscrits par les « 12-24 ans » va s'étendre effectivement à une catégorie de personnes qui n'en disposait pas et qui fait partie des plus précarisés de la société, à savoir les jeunes chômeurs ou les jeunes travailleurs, et quand elle voit la contribution de solidarité de 3 euros par mois demandée à certaines personnes âgées, foncièrement, elle pense tout comme M. Senesael que l'on est plutôt dans la solidarité, dans une juste répartition, et non dans le manque de considération à l'égard des personnes âgées.

M. Borsus estime qu'il y a des limites. Que le Ministre fasse intervenir des parlementaires Ecolo en renfort pour l'aider, soit. Que les chiffres du Ministre soient divisés par 3 après la pause de midi, qu'il ne sache pas justifier un alinéa du projet de décret, que l'on parle de plusieurs millions d'euros non perçus dans les SAED, soit encore. Mais reprocher en plus de ne pas avoir pris connaissance de documents qui n'ont pas été reçus, c'en est trop !

Le commissaire affirme qu'il continuera bien à respecter l'horaire prévu de 16 heures. Le temps passé à l'examen du budget était bien nécessaire. Pour le reste, il ne peut qu'observer que la majorité semble rassurée après les travaux budgétaires. Il va quant à lui se plonger dans les nouveaux tarifs annoncés.

M. le Président suggère de clore l'incident.

M. Senesael indique que le groupe PS a analysé la réponse de M. le Ministre sur la taxe de mise en CET. Sans jouer les trouble-fêtes, et pour la qualité du rapport, quand M. le Ministre dit qu'il n'y a pas d'impact de la hausse de la taxe sur la mise en CET, d'après les renseignements sollicités, il serait évident que les encombrants non incinérables dans les

parcs sont bien mis en CET, avec une incidence sur les coûts de l'intercommunale et de la commune concernées, ainsi que les ordures ménagères qui ne peuvent être incinérées en cas de panne de l'incinérateur et lorsqu'aucun autre incinérateur ne peut prendre le relais, ce qui a déjà été le cas.

DO 2 – DÉPENSES DE CABINET

DO 10 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Programme 07 : Géomatique

AB 12.10 : Dépenses prévues pour les prestations de tiers en matière de cartographie

M. Desgain observe que le budget de ce programme est en hausse, surtout à l'AB 12.10. Il souhaiterait connaître la raison de cette augmentation importante. Il n'émet pas de commentaire sur l'intérêt du programme. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui peut être tantôt accéléré, tantôt ralenti.

Il y a un encours qui doit être apuré en 2013. Le programme se poursuit. Il n'y a pas de remise en cause particulière ou de changements particuliers. Les paiements prévus l'année prochaine sont ceux-là, et c'est sur cette base que l'administration calcule les budgets.

DO 14 – MOBILITÉ ET VOIES HYDRAULIQUES

Programme 02 : Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité

AB 01.02 : Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer les déplacements à vélo en Wallonie-Mise en oeuvre du Plan Wallonie cyclable

M. Desgain souhaiterait savoir ce qu'il y a lieu d'entendre par la promotion du vélo électrique dans les mesures pour le soutien au développement des vélos. S'agit-il d'information, de sensibilisation ?

M. Senesael observe que les moyens prévus pour la politique cyclable sont en augmentation, que ce soit en crédits d'engagement ou en crédits de liquidation. On connaît l'attachement du Ministre à mettre en place un soutien accru aux communes pilotes dans le projet Wallonie cyclable. Tant mieux pour ces communes, mais qu'en est-il pour les autres qui attendent d'être reconnues dans leur volonté de mener une politique cyclable intéressante ? M. le Ministre pense-t-il accroître le nombre de communes pouvant rentrer dans ce projet de Wallonie cyclable ? Des expériences menées par les communes pilotes pourraient-elles être transférées vers les communes en attente ? M. le Ministre estime-t-il que, pour l'instant, il impulse la bonne stratégie pour cette nouvelle dynamique ?

M. Dodrimont oscille entre deux sentiments concernant ce programme 14.02, une jouissance profonde ou une frustration rentrée quand il voit que l'on parle d'un projet de promotion du vélo-assistance électrique. C'est une annonce qui l'a étonné puisqu'une proposition de décret mettant en place une prime à l'achat de vélos à assistance électrique avait été rejetée, de concert. Il brûle donc d'en savoir un peu plus sur ce projet de promotion du vélo, d'autant que dans l'AB 01.02, deux projets sont mis en avant pour justifier son évolution, de 400 000 euros à 1,16 million d'euros. S'il effectue un rapide calcul, ce sont plus de 1 500 primes à l'achat de vélos électriques qui pourraient être octroyées si on utilisait tous les moyens que comprend cette évolution de l'allocation de base.

Le commissaire souhaiterait également en savoir davantage sur le projet « Tous vélos actifs ». S'agit-il d'une nouvelle campagne de promotion, de communication, d'une subvention à une ASBL ou l'autre ? En d'autres termes, quels sont les projets qui seront soutenus grâce à cette évolution ?

AB 01.03 : Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer la pratique du covoiturage en Wallonie

M. Desgain relève que des mesures pour le covoiturage dynamique sont annoncées. M. le Ministre peut-il donner quelques éclaircissements à ce sujet? Une plate-forme Internet sera-t-elle mise en place ? Aura-t-on recours à la téléphonie mobile pour faciliter et favoriser le covoiturage ? Il trouve important de doper le covoiturage, surtout au vu du nombre de voitures garées près des entrées d'autoroutes.

Comme pour M. Desgain, le covoiturage dynamique appelle aussi un questionnement chez **M. Dodrimont**. Il met en exergue le projet de la province de Liège de mettre en place des zones de covoiturage avec des équipements réfléchis. C'est un excellent député provincial, M. Pire, qui soutient ce projet et qui envisage dans ces zones, dans ces parkings de covoiturage, certains aménagements notamment destinés à recharger les véhicules électriques, par exemple. On y voit aussi des bulles à verres, des équipements qui peuvent faciliter la vie des citoyens qui posent ce geste écologique d'utiliser une voiture en commun. Le commissaire souhaiterait savoir si cette initiative provinciale retient l'attention de M. le Ministre et si elle complète d'autres actions.

AB 01.05 : Actions visant à l'élaboration, la mise en oeuvre, l'évaluation et l'actualisation des Plans de mobilité et des Plans de déplacement

M. Desgain précise qu'il s'agit d'une des allocations qui permet de financer la subsidiation des conseillers en mobilité. Au vu des modifications budgétaires assez sensibles, il souhaiterait savoir si les conseillers en mobilité et l'aide qui leur est apportée sont mis en cause.

En ce qui concerne les subventions d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité, **M. Senesael** s'inscrit un peu dans la continuité de la réflexion de M. Desgain. *Quid* des conseillers en mobilité ? Les conventions-cadres ont-elles été revues ? Dans l'affirmative, quels seront les projets que M. le Ministre va privilégier ou ceux qu'il va abandonner puisque la diminution de l'allocation est significative (on avoisine les 3,5 millions d'euros) ?

M. Dodrimont observe également que les budgets dévolus aux PCM diminuent fortement. Qu'en est-il exactement ? S'agit-il d'une diminution qui s'explique par une absence de projets ou par la volonté du Gouvernement de ne plus financer les plans communaux de mobilité ? Ce point doit être éclairci. M. le Ministre avait annoncé une réforme de l'outil PCM. Qu'en est-il aujourd'hui ? Faut-il déduire de cette nette diminution de moyens une remise en cause de la pertinence même de l'outil ?

AB 33.01 : Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de la mobilité durable

M. Dodrimont observe que les crédits de cette allocation de base passent de 2 millions à 1,390 million d'euros. Les subventions à la cellule de mobilité de l'Union wallonne des entreprises ou à celle de l'Union des villes et des communes wallonnes sont réduites. Visiblement, la subvention à Pro Vélo ne subit pas le même sort. Il aimerait en savoir un peu plus. Pourquoi privilégie-t-on une de ces associations qui sensibilise à la mobilité durable plutôt que d'autres ?

(DO14) Programme 03 : Transport urbain, interurbain, rural et scolaire

AB 01.03 : Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires

M. Dodrimont trouve le libellé de cette AB intéressant, surtout dans le contexte que l'on connaît pour le moment en matière d'infrastructures ferroviaires, avec ce fameux plan débattu récemment qui voit une série de lignes ne plus faire l'objet de l'attention d'Infrabel, voire même de ne plus du tout faire l'objet de travaux d'entretien, ce qui est inquiétant puisque cette allocation de base permet de soutenir au moins deux dossiers, la modernisation de la ligne 161-162 et le parking RER de Louvain-la-Neuve. Qu'en est-il exactement concernant ces deux projets ? Où en sont ces chantiers ?

On sait que pour la modernisation de la ligne 161-162, on tente de faire de la musculation en annulant le paiement des annuités parce qu'on estime que les travaux ont pris du retard. Cette musculation semble être un leurre puisque plusieurs indices démontrent que ces annuités seront bel et bien payées à la SNCB. L'enveloppe au budget 2013 prévoit 9,670 millions d'euros, et on sait aussi que dans le cadre de la provision conjoncturelle inscrite dans le budget du Ministre Antoine, il est également prévu une enveloppe de 9,790 millions d'euros dans le cadre d'une opération de report de la subvention pour la ligne 161-162. Le commissaire désirerait savoir où en est ce chantier.

Concernant le parking de Louvain-la-Neuve, un recours a-t-il été introduit sur le permis unique délivré ?

Par ailleurs, une réflexion est-elle menée concernant ces lignes de chemin de fer qui ne devraient plus faire l'objet de travaux d'entretien dans les années à venir ? Se prépare-t-on à un soutien wallon de l'outil ferroviaire dans ces cas précis ou la Wallonie reste-t-elle sur le quai à regarder passer le train qui ne reviendra plus ? Cette question devrait mobiliser M. le Ministre en tant que responsable de la mobilité pour la Wallonie. Penser que des lignes aussi importantes que celle de la Région Ourthe-Amblève risquent d'être supprimées – ce n'est pas faire du sous-localisme – dépasse bien évidemment l'intérêt local que chacun peut avoir dans son action, et concerne toute la population.

Concernant les dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire, on constate une augmentation du budget initialement prévu, de 4,962 millions d'euros à 5,4 millions. Quand on connaît les problèmes actuels de ce département, on a le sentiment que l'on reste particulièrement frileux. Qu'en est-il réellement ? Qu'apportera cette petite augmentation réellement aux utilisateurs de ces services ?

Il est interpellé, dans le cadre de l'AB 31.10 relative à l'intervention de la Région en faveur de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transport urbain, où la somme de 220 000 euros permet le financement de la cellule de communication du tram de Liège. Doit-on encore communiquer, par les temps actuels, avec de tels montants sur un tel projet ? Ne faut-il pas plutôt commencer à poser des rails plutôt que de communiquer sur ce que le tram va apporter ? N'est-on pas suffisamment convaincu ? Dans ce cas, il faudrait alors arrêter d'investir dans ce projet. On a le sentiment qu'un coup d'arrêt a pu intervenir avec la défaite liégeoise sur le projet 2017. Si communication il faut, une telle débauche de moyens est-elle nécessaire ? Cela perdure depuis 2011.

Peut-on, pour juger de la pertinence de cette inscription de moyens, savoir le bilan de cette cellule de communication du tram de Liège. Peut-on connaître le nombre de personnes qui y travaillent ? En a-t-on encore besoin ?

Au niveau de l'AB 51.11 relatif à la subvention à la SRWT pour lui permettre de financer la réalisation de sites propres inscrits dans la Déclaration de politique régionale, on parle des 5 millions d'euros prévus pour financer le site propre de la sortie sud de Charleroi – Bultia. Globalement, on dispose de peu d'information quant au coût global de ce projet. Peut-on être éclairé sur le coût de cette infrastructure ? Qu'en est-il des permis qui doivent être délivrés pour que ce dossier puisse aboutir ? Bref, où en est-on dans ce dossier ?

Mme Moucheron revient sur des éléments déjà été évoqués, mais qui sont intéressants à souligner.

Dans les actions pour la mobilité conviviale et la coordination des politiques de mobilité, elle voudrait souligner les efforts faits dans les dépenses de promotion des déplacements à vélo. Comme cela a déjà été évoqué, on ne vise pas ici les infrastructures, mais bien le projet « Tout vélo actif ». Elle demande quelques détails quant au plan de promotion du projet de promotion du vélo à assistance électrique.

Elle revient sur la même idée de promotion de la pratique du covoiturage en Wallonie. On vise un financement d'un projet particulier de covoiturage dynamique. Le Ministre peut-il en dire un peu plus sur ce projet ?

Il en va de même pour les parkings qui visent le covoiturage. Elle rappelle ses interventions à plusieurs reprises pour la mise en place de pareils parkings. Les explications sur les projets du Ministre seront les bienvenues.

Elle constate également la diminution des moyens de paiement dévolus aux subventions complémentaires d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la réalisation des PCM, pour demander un petit mot explicatif sur la justification de ce choix budgétaire ?

M. Dodrimont l'a souligné, mais en ce qui concerne le transport urbain, elle serait un peu moins négative par rapport aux moyens dévolus globalement au transport scolaire qui connaissent une augmentation – ce qui est, en soi, positif même si ce n'est jamais assez.

Par contre, elle revient sur l'intervention financière de la région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication. Les crédits étaient de 0 à l'initial 2012 et sont dotés maintenant de 220 000 euros, tant en MA qu'en MP. De quel projet s'agit-il ?

Mme Cremasco intervient au niveau du programme 3 Transport urbain, et sur l'AB 01.05 qui reprend les investissements et notamment les annuités, que ce soit dans la gare multimodale de Mons ou dans celle de Namur. Elle se réjouit qu'il s'agisse réellement de gares multimodales et qu'il y ait une réelle relation entre les bus et le train.

Elle aurait voulu savoir comment on arrivait à un montant proche de 3 millions d'euros pour la gare de Mons alors qu'il n'est que de 1,65 million d'euros pour celle de Namur. Pendant combien d'années va-t-on percevoir une annuité ? Elle voudrait appréhender au mieux le coût global de ces 2 gares.

M. Desgain est déjà intervenu sur la question des sites propres pour chercher à optimiser le service des transports en commun. Au programme 03 Transport urbain, plusieurs AB les concernent. Globalement, les moyens sont-ils maintenus par rapport à 2012 ? Il voit une AB au 51.01, au 51.11 et au 73.01 et des mouvements en sens divers aux 3 AB. Qu'en est-il ?

Qu'en est-il également concernant le calendrier de mise en oeuvre du site propre sur la N5 au sud de Charleroi, où la demande est importante. On voit, dans une région comme Charleroi, l'effet du développement du tram sur un site propre, avec une progression importante du nombre de voyageurs. Cela vaut la peine de soigner cet axe.

M. le Ministre précise qu'en ce qui concerne la promotion du vélo électrique, il n'y a pas encore de choix précis. Il y a effectivement, M. Dodrimont, un budget réservé. Il a demandé à l'administration de lui faire des propositions. *A priori*, il ne sera pas possible de prévoir un système de prime généralisée, dès lors qu'il faudrait un budget beaucoup plus important. L'idée sera plutôt de travailler, soit avec des publics très particuliers ou des associations ou des collectivités, soit des campagnes de promotion. *A priori,* cela vise vraiment l'usage en tant que tel, mais pas directement le citoyen individuellement, parce qu'il faudrait mettre une politique budgétaire d'une tout autre ampleur.

Concernant le covoiturage dynamique, c'est effectivement un système pour lequel nous avons commandité un travail de préparation d'un système nous permettant de mettre en oeuvre une forme de covoiturage dynamique, c'est-à-dire d'utiliser les systèmes d'information dont nous disposons maintenant à la fois de téléphonie mobile, de GPS et d'Internet pour mettre en relation les personnes qui désirent s'associer pour faire du covoiturage à peu près en temps réel, à partir d'une certaine masse d'utilisateurs. C'est une véritable révolution en termes d'organisation du covoiturage, ce qui lui paraît être d'une manière évidente l'avenir et de nature à franchir un saut quantitatif et qualitatif au développement du covoiturage, ce qui représente un potentiel considérable. On mise beaucoup sur les transports en commun, c'est bien légitime, mais cela représente de gros budgets et cela peut ne pas répondre avec souplesse à l'ensemble des déplacements, mais le complément du covoiturage paraît extrêmement prometteur pour l'avenir.

Il s'agit là d'un système dynamique permettant de mettre les utilisateurs en relation, sur une base pilote (la phase opérationnelle est prévue fin 2013). Il ne s'agit pas d'un système existant ailleurs et que l'on achèterait tout fait. Il s'agit vraiment du développement d'un système.

Concernant les conseillers en mobilité, il n'y a pas de remise en cause en tant que telle de cette politique, de soutien aux communes. Il y a un soutien accordé par la Wallonie aux communes, aux conseillers en mobilité dans les communes de plus de 50 000 habitants. Cela représente 24 000 euros par an et par commune. Ce subside se trouve désormais sur l'AB 01.05 puisqu'il y a eu une réorganisation du programme un peu plus globale.

Par ailleurs, l'administration anime un réseau de conseillers en mobilité, qui organise des échanges d'expériences, des rencontres, des formations, et cætera. Cela représente un budget de 150 000 euros.

Il est également prévu en 2013, ce qui est nouveau et c'est une demande portée depuis longtemps par l'administration et les conseillers, avec un budget de 20 000 euros, pour un système de certification des compétences de ces conseillers en mobilité.

Concernant la politique cyclable plus généralement, c'est une des politiques sur lesquelles le Gouvernement a vraiment mis en œuvre une vision complète sous cette législature.

De plus, un choix opéré lors de l'adoption de la DPR, a permis de sélectionner une dizaine de communes pilotes, sans saupoudrer avec de petits investissements. Dix projets ont été sélectionnés sur base de candidatures et de projets vraiment aboutis, avec d'importantes implications financières de ces communes.

C'est un des éléments importants sur lesquels les engagements budgétaires sont respectés.

Par ailleurs, il y a également un plan Wallonie cyclable plus général qui comporte un certain nombre d'actions. Les communes pilotes sont l'action la plus visible, mais d'autres impliquent l'ensemble des compétences wallonnes et se poursuivent.

Concernant les subsides aux différentes associations en matière de vélos, le Ministre pense que M. Dodrimont fait référence au fait que certaines associations seront désormais subsidiées par le Fonds de l'énergie, comme convenu l'année dernière. Il y a eu un regroupement et un transfert comptable. Il n'y a pas eu de suppression de ces subsides, mais ce n'est pas le cas de tous. C'est la raison pour laquelle certaines AB sont transférées au Fonds de l'énergie et d'autres restent dans le programme originel.

Concernant les PCM, il est prévu effectivement une réforme. Pour l'instant, les modifications sont testées avec un certain nombre de partenaires. Ce travail est en cours et n'est pas encore finalisé.

Concernant le P+R de Louvain-la-Neuve, 3 permis sont concernés. Deux ont déjà été attribués et le troisième le sera vraisemblablement sous peu. Il y aurait 2 recours introduits à ce stade. La période de recours n'est pas terminée, *a fortiori* sur le dernier permis.

Concernant l'outil ferroviaire, le Ministre a répété à de nombreuses reprises le souhait de la Wallonie de s'impliquer. D'ailleurs, il l'a perçu également dans les rangs parlementaires, de manière très forte dans le suivi de la problématique, même si c'est une matière fédérale. Pour cela, le Gouvernement a à la fois commandité l'étude Tritel, applaudie par tous et bien utile pour se positionner dans le cadre des projets de développement ferroviaire, et le Gouvernement a également renforcé la cellule ferroviaire de l'administration, pour disposer d'une réelle expertise dès que possible, pour les prochaines années.

M. Desgain a évoqué le projet du Bultia. À ce stade, le coût global n'est pas connu. Est prévu un budget annuel structurel pour ce projet, qui sera utilisé jusque aussi longtemps que nécessaire, par rapport aux travaux à réaliser. Vraisemblablement, courant 2013, nous aurons une idée plus précise, parce que les études seront finalisées. Celles-ci permettront de chiffrer très précisément le projet, d'arbitrer certaines options si nécessaire et de planifier les travaux et au final, les budgets complets utilisés.

Concernant les gares de Mons et de Namur, il s'agit bien de projets dont chacun peut estimer les choix esthétiques, architecturaux, *et cætera*. Ce n'est pas l'objet ici. Ce sont en tout cas 2 gares multimodales. Il s'agit, à Namur, d'une dalle au-dessus de la gare permettant l'accueil d'une partie des bus et d'une réorganisation des bus autour de cette gare; pour Mons, il s'agit de consacrer 2 quais de la gare à la gare des bus. Donc, on se situe bien dans l'intégration dans les 2 cas de sites bus sur le site ferroviaire. Le coût total de la gare de Namur est de l'ordre de 59 millions. Le coût total de la gare de Mons, de 28 millions, pour la partie bus concernée.

Bien entendu, annuellement, cela se concrétise de manière variable au fur et à mesure des remboursements, en fonction de chacune des conventions. C'est pour cela que les montants ne sont pas les mêmes chaque année.

Concernant enfin la question des sites propres, effectivement, nous sommes dans une logique de poursuite des investissements au niveau notamment du groupe SRWT. C'est une des questions qui sera regroupée lors de de la finalisation du contrat de service public, puisque puisqu'il y a le contrat en tant que tel, le budget d'exploitation et le budget d'in-

vestissements. C'est évidemment un tout sur lequel nous devons avoir une vision claire pour la finalisation de ce contrat de service public.

M. Dodrimont souligne que M. le Ministre n'a rien dit sur la cellule COM du tram à Liège.

M. le Ministre peut répondre. Sur la cellule COM du tram, il pense au contraire qu'elle est très importante parce qu'il ne s'agit pas de convaincre de l'intérêt du tram. Cela, c'est fait. Il s'agit par contre d'entrer maintenant dans la phase concrète et d'accompagnement, en entamant la phase des travaux, notamment ceux liés aux impétrants qui sont déjà en cours. Ces travaux vont se succéder par phase, d'abord pour les impétrants puis jusqu'à 2016, jusqu'à la finalisation complète des travaux.

Dans ce cadre-là, l'information, l'organisation de l'information autour de toutes les conséquences des travaux, l'implication de l'arrivée du tram et l'accompagnement concret parce qu'il y a encore toute une série de questions précises à régler, nécessite un enjeu de communication très important. C'est bien cela l'objet. Ce n'est pas de propagande autour du projet lui-même. C'est bien l'accompagnement du projet.

M. Dodrimont suggère alors au Ministre, de débaptiser cette cellule parce que telle qu'elle apparaît en parlant de cellule COM, cela ne laisse pas sous-entendre que c'est une information à l'égard de riverains qui vont être gênés par des travaux ou toute autre personne qui a un intérêt sur les travaux qui sont réalisés là-bas.

M. le Président signale qu'il reste 20 minutes, que les choses soient claires. Il faut que dans ces 20 minutes ont ait clôturé le document budgétaire du budget 2013, voté, et on verra sur la confiance au rapporteur ou pas à l'issue des débats.

Il suggère que l'on entame les DO – 15, 16, 17 puis l'OWD, l'ISSeP et l'AWAC et que les questions jointes viennent après le vote si possible. Sinon, comme l'ensemble des autres questions reportées à la fois prochaine.

M. Dodrimont s'étonne que le Président propose un ajournement des interpellations et questions à quinzaine.

M. le Président répond que c'était ainsi convenu.

DO 15 – AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Programme 03 – Développement et étude de milieu

AB 14.03 Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement

M. Desgain a une question sur les conseillers-environnement. Il voit une diminution globale. Y a-t-il effectivement une diminution des aides pour les conseillers-environnement ou l'ensemble des mouvements qui apparaissent à différents endroits dans le budget équilibre les choses et que les moyens qui leur sont consacrés sont-ils maintenus ?

M. le Ministre répond concernant les Conseillers-environnement qu'effectivement il y a maintien des moyens puisqu'une partie est transférée vers les 15.12 qui gère les dossiers de subventions, il n'y a donc pas de diminution dans le montant et le nombre de conseillers en environnement soutenus par la Région. Le montant qui a diminué dans l'AB 43.03 se retrouve au 15.12 et 70 communes restent soutenues par la Région.

DO 16 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Senesael constate une nette diminution des moyens de ce programme; mis en parallèle avec la diminution de la dotation de la SPAQuE, cela fait beaucoup. Comment expliquer cette réorientation, le cas échéant ?

M. le Ministre répond qu'il n'y a pas suffisamment de moyens ! Il rappelle que des moyens supplémentaires ont pu être trouvés pour les bus. Il faut bien évidemment réaliser des économies, un peu partout selon les disponibilités. Pour les SAR, la politique principale est menée au travers du plan Marshall 2.vert, avec des montants très importants en sus du plan Marshall 1, soit 100 millions d'euros de plus. Effectivement, sur les AB annuels, il ne reste guère de moyens disponibles, si ce n'est le résidu des années précédentes jusque 2012. En 2013, il ne reste guère de possibilités. Il n'y a pas vraiment d'autre explication.

DO 17 – POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Mme Cremasco a une question sur l'AB relative au plan HP et notamment dans la justification du crédit, ce qui complète une précédente question, notamment sur l'AB 63.04 : quelle est la part dévolue à la démolition et à l'acquisition ? La justification indique que le budget prévu pour les démolitions est de 250 000 euros en engagements et en liquidation tandis que l'acquisition des parcelles s'élève à 83 000 euros en liquidation.

M. le Ministre indique qu'il n'y a pas de part précise prévue. Le budget est global et dépendra des demandes des communes et de l'évolution du plan, sinon 2 AB distinctes auraient été mises en place.

TITRE VI – SERVICES RÉGIONAUX À GESTION SÉPARÉE

M. Desgain note, concernant la gestion du réseau Air, de qualité de l'air, pour le moment assurée par l'ISSeP, que le financement va transiter par l'AWAC. Sera-ce toujours l'ISSeP qui en assure le suivi technique, ou l'ensemble est-il transféré et quels étaient les liens maintenus avec la cellule de coordination interrégionale – CELINE – une structure de coopération interrégionale qui fonctionne de façon efficace ?

M. le Président demande de quelle AB il s'agit, pour le rapport.

M. Desgain répond qu'elles se situent à plusieurs endroits, mais on va dire l'AB 40.01 de la DO 15 Programme 13 Prévention.

M. le Ministre lui répond que concernant la gestion du réseau de l'air, bien entendu le lien est maintenu avec CELINE, rien ne change sur le fond, et c'est effectivement désormais géré administrativement par l'AWAC, avec le travail scientifique toujours mené par l'ISSeP.

TITRE VII – ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE CATÉGORIE I

M. Senesael a plusieurs questions, sur les eaux usées, sur la SPAQuE et sur l'OWD. Il se réserve la possibilité de revenir en séance plénière, compte tenu des engagements en matière d'horaire. Il sélectionne une seule question, sur l'ISSeP, où l'on « rabote » de 5 millions d'euros. Y a-t-il une explication particulière ? Qu'est-ce qui explique cette diminution ?

M. le Ministre confirme qu'il y a effectivement une réduction, mais pas de 5 millions d'euros. La réduction apparaît raisonnable en fonction des nécessités de réductions partout. Donc, voilà. Il n'y a pas de suppression de pans importants du travail de l'ISSEP ni encore moins de mise en cause de la structure. Simplement, comme il est nécessaire de récupérer de l'argent un peu partout, à l'ISSEP aussi.

M. le Ministre indique qu'une partie provient du transfert vers l'AWAC, évoqué avec M. Desgain, pour la surveillance du réseau air. Pour le reste, la diminution en tant que telle est bien moins importante, c'est 500 000 euros, et non 2,5 millions d'euros. Et effectivement, il y a par ailleurs un transfert comptable, mais là, ce n'est pas une réduction, un transfert qui passe de l'ISSEP à l'AWAC.

M. le Président reprend la discussion sur l'approbation du rapport. M. Borsus ne souhaite pas accorder la confiance au rapporteur et au président.

Pour la procédure, le projet de rapport sera rédigé par les services le plus vite possible et sera envoyé selon la procédure habituelle pour relecture et approbation. Une séance de Commission est convoquée vendredi 7 décembre à 13h00, une heure avant la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports, chargée de valider l'ensemble des recommandations venant des commissions.

Le Président demande si un délai d'une heure pour lecture et approbation du rapport est suffisant.

M. Borsus ne peut présager du rapport. Il souhaite le lire parce que depuis le début des travaux, il a reçu une accumulation d'approximations, de changements, de non-réponses du Ministre. Il souhaite donc retrouver tous ces éléments au rapport. Le cas échéant, il pourrait solliciter des corrections. Et donc, il souhaite prendre connaissance d'un rapport raisonnable.

M. le Président répond que le rapport sera transmis par les services, selon les procédures habituelles.

M. Borsus ignore le temps que cela pourrait prendre, mais son intention n'est en rien de retarder les travaux.

M. le Président en prend acte et confirme le respect des délais normaux de lecture et d'approbation de rapport. Il demande que les services diffusent la convocation dès que possible. Il précise que la séance de Commission de lecture du rapport ne concernera que les Parlementaires et non le Ministre.

IV. VOTE

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité recommande, par 9 voix contre 2, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2013, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

V. RAPPORT

M. Desgain voudrait remercier les services pour la qualité de leur travail.

Mme la Présidente associe les Parlementaires collectivement aux remerciements de M. Desgain pour l'excellente qualité du rapport.

M. Senesael voudrait au nom de notre assemblée, remercier et féliciter les services. Il souhaiterait formuler quelques légères suggestions et corrections.

Tout d'abord, il serait opportun de numéroter les pages, afin de pouvoir s'y référer plus aisément.

Il relève ensuite et localise précisément 5 corrections ou fautes de dactylographie dans le texte.

Mme la Présidente acte les corrections de M. Senesael; celles-ci seront prises en considération par les services.

(M. de Lamotte, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Dodrimont remercie aussi les services pour le rapport fouillé et établi dans une certaine urgence. Pour sa part, il revient sur l'exposé du Ministre sur les TEC et plus particulièrement sur les chiffres précis de l'étalement dans le temps des engagements sociaux. M. le Ministre indique qu'il n'avait pas les chiffres sous la main, mais qu'il pourrait les transmettre. La transmission ne ressort pas au rapport et M. Dodrimont en reste demandeur.

M. Desgain signale que le Cabinet aurait transmis les éléments de réponse.

M. le Président confirme que le Cabinet a bien transmis des documents. Est-il habilité à les distribuer, ou, doivent-ils transiter par le Président du Parlement, conformément à l'article 14 du Règlement ? Ces documents, ne seraient-ils pas les mêmes que ceux remis en ce Parlement lors de l'examen du projet de décret qui a entouré les 27 millions transférés au bénéfice de la Région? Le cas échéant, il demande de les reproduire pour distribuetion.

M. Dodrimont aborde une seconde remarque concernant la taxe régionale sur l'eau, suite à une question de M. Borsus. Le Ministre affirmait qu'il allait vérifier, avant de fournir une réponse précise. Le Commissaire peut-il obtenir les documents promis?

M. le Président demande s'il s'agit des dates d'autorisation du SPF Economie aux différents distributeurs d'eau ?

M. Dodrimont le confirme. M. le Ministre s'était engagé à fournir l'information pour l'adoption du rapport. Dans le chef de M. le Ministre, c'est embarrassant de ne pas pouvoir fournir cette réponse. Si M. le Ministre s'était engagé à ce qu'elle soit fournie aux Parlementaires, c'est évidemment sous-entendu pour l'adoption du rapport.

M. le Président rappelle que le rapport évoque les faits tels qu'ils se sont produits en commission. Ainsi, s'il y a une demande par rapport à un courrier en particulier, on peut effectivement solliciter le Ministre d'ici la séance publique, pour que le document soit à disposition des uns et des autres.

M. Senesael en tant que rapporteur, comprend ce que M. Dodrimont veut dire, mais le rapport, lui, reflète ce qui a été dit en Commission. Que M. Dodrimont soit content ou non de la réponse ou par exemple, d'un document qui n'a pas été distribué et remis, il ne peut que partager son opinion. Il faut bien comprendre que le rapport traduit ce qui s'est dit ou fait en Commission et non ce que M. Dodrimont souhaiterait.

M. le Président confirme le propos de M. Senesael. Effectivement, le rapport est le compte rendu de ce qui s'est dit en commission. Le contenu des réponses, c'est autre chose.

M. Desgain relève que M. le Ministre a apporté les premiers éléments de réponse et s'engage effectivement à transmettre d'autres documents. Il relayera la demande en ce sens. Les délais courts d'élaboration du rapport ne permettent pas toujours que toutes les informations soient disponibles, mais comme le Ministre s'y était engagé, il est normal que les documents soient envoyés, même un peu plus tard que le jour de l'adoption du rapport. Les éléments demandés devraient être fournis dans un délai raisonnable.

M. Dodrimont voudrait s'inscrire en parfaite adéquation avec ses collègues par rapport à cela. Ce délai raisonnable que M. Desgain évoque, est la discussion en plénière. Le cas échéant, ce serait de bonne gestion pour M. le Ministre.

M. le Président indique à M. Dodrimont, que le Chef de cabinet du ministre entend effectivement ce qui est demandé. Chacun sait ce que cela veut dire.

Mme Cremasco a une remarque purement formelle pour M. Senesael et les services. Elle aimerait ajouter à la page où est traitée la DO 2 « Dépenses de cabinet », la DO 10 « Secrétariat général » qui commence après le programme 07 « géomatique », c'est plutôt vers la fin du document.

Dans son intervention, au deuxième paragraphe, le paragraphe commence par « elle indique par ailleurs que les chercheurs font aussi partie de la classe moyenne », à la fin du paragraphe, j'aimerais ajouter « relativement au budget global de la région ». C'est une remarque formelle pour éclairer le propos.

M. le Président procède à la lecture de l'article 92 paragraphe 4, d : « En ce qui concerne la discussion du rapport, sauf accord unanime des membres de la Commission présents lors du vote sur l'ensemble du texte examiné pour confier au président et au rapporteur, le soin d'établir le rapport, celui-ci doit faire l'objet d'une approbation par la Commission ». Ce que le Président soumet au vote, c'est l'approbation du rapport.

M. Dodrimont relève que le rapport prévoit certains documents complémentaires, dont un reçu en séance et un autre annoncé pour la séance plénière. En raison du caractère incomplet de ces réponses, il justifie l' abstention. Le Commissaire fait aussi remarquer que l'abstention devrait se transformer en confiance lorsque son Groupe disposera de l'ensemble des documents, vraisemblablement d'ici la séance plénière; il y a un engagement par rapport à cela.

M. le Président prend acte des propos de M. Dodrimont et propose de passer au vote d'approbation du rapport.

Le rapport est approuvé par 9 voix et 3 abstentions.

Le Rapporteur, Le Président,

D. Senesael. M. de Lamotte.